

# La Cité Africaine

25<sup>ÈME</sup> ANNÉE - N°1327 DU 17 JUILLET 2018 - BI-HEBDOMADAIRE - DIRECTION - RÉDACTION : 67, Av. Mont des Arts, Imm. Golf View : 5<sup>ÈME</sup> niveau Imm. B - Local 5A - Kinshasa/Gombe  
B.P. 952 KIN 1 - RDC - E - mail : citafrdcongo@gmail.com - http: citaf.over-blog.com-Tél. : 0998 130 914 - 0820271613 - 0814927777 - 0999932655 - PRIX UNIQUE : 2000 FC

## Présidentielles 2018

# JP Bemba candidat !

**J**ean-Pierre Bemba sera-t-il candidat à la Présidence? Oui, répondent en chœur tous les cadres de son parti le Mlc, qui viennent de le démontrer à la face du monde en l'investissant au terme de leur congrès qui vient de se terminer à Kinshasa. Mais au-delà de cette unanimité de façade, les caciques du Mlc et leurs militants les plus avisés doutent encore en privé de la matérialisation de ce vœu de voir concourir leur champion à la prochaine campagne électorale. D'abord, parce que pour concourir, il faut être présent au pays pour déposer sa candidature auprès de la Ceni qui a fixé la période des dépôts des candidatures aux élections législatives et présidentielles du 23 Juillet au 8 Aout 2018.

(Lire en page 3)



# Stade Lumumba de Matadi : la dernière ligne droite !

(Lire en page 16)

**J.P. KIWAKANA rappelle : « Les élections doivent surtout servir à placer des hommes et des femmes visionnaires et prêts à réussir le pari du développement »** (Page 5)

**Confusion autour de la réhabilitation de la route Bianda**

**Le ministre Luhaka met fin au désordre** (Page 6)

**Entreprenariat en RDC**

(Page 6)

**Jean Lengo «LEDYA» lutte pour une économie nationale diversifiée**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES** (Page 7)

LA CITE AFRICAINE N° 1327 DU 17 JUILLET 2018

## Le Viseur Candidat unique !

Candidat unique, ou candidat commun, selon la nuance que l'on veuille y apporter ! Le concept est plus que jamais à l'ordre du jour des débats et cogitations dans les états-majors politiques en RDC, alors que l'horizon des élections paraît s'éclaircir. La notion semblait s'imposer particulièrement pour le camp de l'opposition où plusieurs candidatures se sont d'ores et déjà déclarées, prises en charge par différentes plateformes. L'on peut déjà noter : Moïse Katumbi Chapwe pour "Ensemble pour le changement", Félix Tshisekedi Tshilombo pour l'UDPS et alliés, Vital Kamerhe avec l'UNC et Alliés, Freddy Matungulu et son Congo na biso et Alliés, Adolphe Muzito, soutenu par la base du PALU et Alliés, Martin Fayulu de la Dynamique de l'Opposition et Alliés. A cette liste, vient de s'ajouter le nom de Jean Pierre Bemba lequel a été investi candidat du MLC et Alliés à la présidentielle de décembre prochain, au

(suite en page 15)

# COMPTE-RENDU DE LA 15<sup>ème</sup> REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a tenu sa 15<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire ce samedi 14 Juillet 2018 à l'immeuble du Gouvernement sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E. Bruno Tshibala Nzenzhe.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

**1. Approbation des relevés des décisions du Conseil des Ministres, et**

**2. Examen et adoption d'un texte.**

**I. Abordant le premier point de son ordre du jour, le Conseil a adopté le relevé des décisions prises respectivement lors de sa 11<sup>ème</sup> Réunion ordinaire et de sa 14<sup>ème</sup> Réunion Extraordinaire.**

Au cours de la 11<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire tenue le vendredi 08 juin 2018, le Conseil des Ministres a adopté la Note d'information sur les blocs 1 et 2 de la Cuvette Centrale et le Projet de désaffectation de la partie du Parc National de la Salonga dans le bloc 2 et instruit subséquemment les Ministres des Hydrocarbures et de l'Environnement de constituer une commission interministérielle ayant pour mission de préparer le dossier du bloc 2 à soumettre au Conseil des Ministres pour un déclassement, le cas échéant, par décret, d'une zone à intérêt pétrolier du Parc de Salonga.

Le Conseil avait également examiné le Projet de désaffectation des blocs 4 et 5 du Parc National de Virunga qui a été adopté en même temps qu'avait été mise sur pied une commission interministérielle Hydrocarbures et Environnement ayant pour mission de préparer le dossier des blocs 4 et 5 du Graben Albertine à soumettre au Conseil pour le déclassement par décret d'une zone à intérêt pétrolier de 172.075 hectares, représentant 21,5% du Parc de Virunga.

Ont été également adoptés au cours de cette réunion :

\* Un Projet de Loi organique modifiant certaines dispositions de la Loi organique N°06/020 du 10 octobre du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats telle que modifiée à ce jour présenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

\* Un Projet d'Ordonnance portant approbation de l'accord de Don N°TF0A6945 conclu entre l'Association Internationale de Développement et la RDC au titre de Projet de Développement du système de santé pour améliorer les résultats relatifs à la santé maternelle et infantile (PDSS) présenté par le Ministre des Finances ;

\* Un Projet de décret modifiant et complétant le Décret N°038/2003 du 26 mars 2003 portant minier présenté par le ministre des Mines ;

\* Un Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de Coopération pour l'exploration des hydrocarbures et l'exploitation des gisements communs entre l'Ouganda et la RDC présenté par le ministre des Hydrocarbures ; et

\* L'Accord relatif au Projet de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi III présenté par le ministre de l'Energie et Ressources Hydrauliques

Quant à la 14<sup>ème</sup> Réunion Extraordinaire du Conseil des Ministres, tenue le samedi 07 Juillet 2018, elle a été consacrée à l'examen d'un Projet de Décret d'organisation judiciaire fixant les sièges ordinaires et les ressorts des Cours d'Appel présenté par le Ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux qui a été adopté.

**II. Le deuxième point, il a été question d'un Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé Caisse Nationale de Sécurité Sociale présenté par le Ministre d'Etat, Ministre du Travail et Prévoyance Sociale.** Il s'agit de la mise en œuvre de la Loi N° 16/009 du 15 Juillet 2016 sur le régime général de la sécurité sociale, conformément à l'article 122 point 14 de la Constitution, laquelle a subrogé l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) à la Caisse Na-

tionale de Sécurité Sociale avec ses droits et obligations, c-à-d son actif et son passif. Il va de soi que le sort du personnel de l'INSS qui deviendra ainsi CNSS est réglé légalement par le prescrit de l'article 80 du Code du Travail. Il convient de noter que la nécessité d'une gestion efficace de la CNSS a fait instituer un Conseil d'Administration composé de manière tripartite avec exigence de parité conformément à l'article 10 de la Loi susmentionnée avec un Président élu par les paires pour un an, quatre Administrateurs, soit 2 représentants de l'Etat parmi lesquels sera choisi le Directeur Général, 1 représentant des employeurs et 1 représentant des travailleurs. Leur mandat est réduit de 5 à 3 ans et un Directeur Général qui sera choisi par consensus des partenaires sociaux et nommé par Ordonnance du Président de la République.

Après débats et délibérations, le projet de Décret a été adopté. Il sera soumis incessamment à la sanction de M. le Premier Ministre.

Commencée à 9H00, la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée vers 9H40'.

**Lambert MENDE OMALANGA**  
Ministre de la Communication et Médias  
Porte-parole du Gouvernement

## Leila Zerrougui : « Si la RDC organise les élections sans la MONUSCO, cela ne nous gêne absolument pas »

« Si les autorités congolaises envisagent seules l'organisation et le financement des élections par des moyens propres, sans la MONUSCO, cela ne nous gêne absolument pas », a déclaré la

cheffe de la mission onusienne en RDC, Leila Zerrougui, lundi 16 juillet dans un entretien à Radio Okapi. La MONUSCO n'a pas pour mandat d'organiser les élections en RDC, mais celui d'appuyer les autorités dans le pro-

cessus électoral, a-t-elle précisé. « Le gouvernement envisage d'assurer l'organisation et le financement des élections par ses propres moyens, je pense que s'il y arrive, c'est une excellente chose. Ça veut dire d'abord qu'on a maîtrisé le processus d'organiser seul les élections. C'est important ! », a affirmé la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Onu en RDC.

Pareille décision de la part de Kinshasa, a-t-elle estimé, signifie « qu'il y a volonté de mettre les moyens pour organiser des élections. C'est aussi une bonne chose ! »

« Nous n'avons pas un mandat d'organiser les élections, nous avons un mandat d'appui aux autorités dans l'organisation des élections. Si elles peuvent le faire

sans nous, ça ne nous gêne absolument pas », a poursuivi Leila Zerrougui, avant de souligner :

« Si les autorités de la RDC, dans ce grand pays continent, peuvent organiser leurs élections seules, si elles peuvent mettre les moyens qu'il faut, si elles y arrivent et ça marche, nous devons être contents. »

A la question de savoir si elle y croit sincèrement, la Cheffe de la MONUSCO a réagi : « Jusqu'à présent, des choses y ont été déjà faites », sans autres précisions.

Certains intervenants à la réunion tripartite CNSA - CENI - Gouvernement avaient évoqué jeudi 12 juillet l'indifférence du gouvernement quant à l'aide de MONUSCO dans l'organisation des élections ; alors que l'accord du 31 décembre 2016 donne à la Mission onusienne une certaine responsabilité dans la tenue des élections.

En réaction, le ministre des Finances, Henri Yav, avait confirmé la volonté du gouvernement de financer seul les élections prévues le 23 décembre 2018.

RO/CITAF

## Bas-Uélé Une synergie de femmes leaders pour soutenir les candidatures de la gente féminine

Des femmes leaders s'accordent à travailler en synergie afin de faire élire des candidates aux élections futures, afin qu'elles participent à la gestion des institutions de la République. Cet engagement a été pris samedi 14 juillet à Buta (Bas-Uélé), à l'occasion de la clôture d'un atelier de renforcement de leurs capacités.

« Nous nous sommes engagées à travailler en synergie : les femmes de la société civile, des partis politiques de la Majorité, de l'opposition, de l'administration publique, des sociétés para-étatiques, privées, les femmes indépendantes, toutes les femmes nous travaillons en synergie pour qu'il y ait représentation des femmes dans le processus électoral ou dans les organes de prise de décisions dans notre pays », a affirmé Espérance Kwanza, présidente de la Dynamique des femmes du Bas-Uélé pour le développement intégral de la femme et de la femme rurale.

Pour faire élire les femmes à tous niveaux, ajoute-t-elle, un cadre mixte a été créé « pour faire le suivi, le plaidoyer ».

« Nous irons voir les partis politiques pour qu'on les aligne sur les listes des partis politiques et ce cadre va nous aider », a fait savoir Espérance Kwanza.

L'atelier de renforcement des capacités des femmes de Buta a



Une électricienne dans un bureau de vote à Matadi (Kongo Central), le 28 novembre 2011. (Ph. Archives)

été organisé par le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH). Il a notamment porté sur les textes légaux relatifs au genre et à la participation de la femme au processus électoral.

RO/CITAF



La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Mme Leila Zerrougui lors d'une interview dans son bureau officiel à Kinshasa, le 16/07/2018. (Radio Okapi/Photo John Bompengo)

cheffe de la mission onusienne en RDC, Leila Zerrougui, lundi 16 juillet dans un entretien à Radio Okapi. La MONUSCO n'a pas pour mandat d'organiser les élections en RDC, mais celui d'appuyer les autorités dans le pro-

Présidentielles 2018

# JP Bemba candidat !

Jean-Pierre Bemba sera-t-il candidat à la Présidence? Oui, répondent en chœur tous les cadres de son parti le Mlc, qui viennent de le démontrer à la face du monde en l'investissant au terme de leur congrès qui vient de se terminer à Kinshasa. Mais au-delà de cette unanimité de façade, les caciques du Mlc et leurs militants les plus avisés doutent encore en privé de la matérialisation de ce vœu de voir concourir leur champion à la prochaine campagne électorale. D'abord, parce que pour concourir, il faut être présent au pays pour déposer sa candidature auprès de la Ceni qui a fixé la période des dépôts des candidatures aux élections législatives et présidentielles du 23 Juillet au 8 Aout 2018.

Il se fait pourtant que le Sénateur Jean-Pierre Bemba, bien que relaxé depuis le mois dernier des fourches caudines de la Cpi, se trouve momentanément assigné à résidence dans son pays d'ac-

cueil la Belgique, avec instruction formelle de ne pas en bouger jusqu'au prononcé de sa peine dans la deuxième affaire de subornation des témoins, dont la date n'a pas encore été fixée par le Tribunal de la Haye. La Cpi lui fera-t-il une fleur pour l'autoriser à faire une descente express à Kinshasa avant la date fatidique du 8 Aout pour se conformer aux prescrits de la loi électorale? Dans l'affaire Bemba, tout est devenu possible depuis son rocambolesque acquittement qui a déjoué tous les pronostics, mais le doute persiste, même si l'homme est de nouveau détenteur d'un passeport diplomatique congolais lui délivré avec une étonnante célérité les autorités congolaises, qui n'ont jamais été si prompts à dérouler le tapis rouge au service d'un opposant au régime, de surcroît un ancien no 2 aux élections présidentielles de 2006, et qui ne s'était résolu à accepter le verdict des urnes qu'à l'issue

d'une bataille rangée dans les rues de Kinshasa entre ses milices et les éléments de l'armée régulière.

Même au cas toujours probable où le patron du Mlc était autorisé à faire un petit détour au pays avant l'énoncé de son verdict, il lui resterait à se conformer à la législation congolaise en matière d'éligibilité. La loi nationale stipule en effet que tout candidat à l'élection présidentielle doit séjourner régulièrement au pays pendant dix ans pour pouvoir se présenter à une élection présidentielle. Autant d'années pendant lesquelles le Sénateur Bemba a été retenu contre son plein gré dans les geôles climatisées de la Cpi à la Haye. Mais son acquittement à la Zoro va peut-être lui valoir une exemption de cette conditionnalité par le législateur congolais. Après tout, l'homme remplit toutes les conditions requises pour revendiquer son inscription son inscription au tableau

de ce que la classe politique congolaise appelle pompeusement « les cas emblématiques », autrement dit, toute cette faune politique qui peut tout se permettre, sans craindre un retour de bâton pour avoir violé la loi.

Un autre élément légal pourrait aussi venir perturber les attentes légitimes des militants du Mlc. En effet, la loi électorale interdit le droit de se porter candidat à toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation définitive d'une juridiction pour faits de corruption, ce qui s'avère être le cas pour JP Bemba, condamné à un an de prison ferme pour subornation des témoins. Sur un plateau de télévision, un analyste a déclaré la semaine dernière avec force conviction, qu'il existait une nette différence entre les mots « **corruption** » qui est mentionné dans la loi électorale, et le vocable « **subornation** » que la Cpi impute à Bemba. On voudrait bien croire à sa manière de voir

les choses, et même de laisser ce débat aux spécialistes de l'exégèse du vocabulaire français, mais notre analyste avait oublié de nous préciser comment on peut alors qualifier un homme qui paie de l'argent à un autre pour qu'il ferme sa bouche ou pour qu'il torde le cou à la vérité des faits devant un tribunal pénal.

N'empêche que confronté à un paysage politique où chaque faction politique a désormais son candidat à la magistrature suprême, sauf peut-être la MP qui continue de jouer avec les nerfs des citoyens honnêtes, le Mlc était en droit lui aussi, de se doter de son propre candidat, même si celui-ci, n'est qu'un candidat virtuel, du moins jusqu'à plus ample informé. Au final, tout cela pourra s'avérer n'avoir été qu'une simple manœuvre de diversion, ou tout au plus, une posture en vue des négociations futures.

**LOLO LUASU B.**

## Mgr Ettore Balestrero nommé chargé d'affaires à la nonciature à Kinshasa

Le Vatican a annoncé l'envoi de Mgr Ettore Balestrero comme chargé d'affaires à la nonciature de Kinshasa. Le Saint-Siège précise dans un communiqué que le diplomate italien est nommé « chef de mission pour expédier les affaires courantes à la nonciature apostolique à Kinshasa ». Il ne s'agit donc pas pour l'instant de nommer un nouveau nonce, avec statut d'ambassadeur. Mgr Ettore Balestrero remplace l'Argentin Luis Mariano Montemayor, rapplé à Rome.

Âgé de 52 ans, Mgr Balestrero est l'une des figures montantes de la diplomatie du Saint-Siège. Ancien-sous-secrétaire pour les relations avec les Etats (c'est-à-dire vice-ministre des Affaires étrangères du Saint-Siège), il était jusqu'ici nonce en Colombie et l'une des chevilles ouvrières de l'accord de paix signé avec la guérilla des Farc en novembre 2016. Il est considéré par d'aucuns comme un homme des missions difficiles.

### Mgr Montemayor, un diplomate qui n'avait pas la langue dans sa poche

Le nonce sortant, Mgr Montemayor qui n'avait pas hésité à soutenir les manifestations des catholiques du Comité laïc de coordination était connu pour son ton critique vis-à-vis du pouvoir. Intervenant sur Radio Okapi, ce nonce apostolique jettera le pavé dans la mare, en annonçant qu'il n'y aura pas de visite du Pape François en RDC tant qu'il n'y a pas eu d'élections présidentielle et législatives dans le pays. Il ne

faut pas que la visite du pape puisse être comprise comme un soutien à « la continuation du pouvoir illégitime », a expliqué Luis Mariano Montemayor, ou encore comme un encouragement à manifester pour expulser le régime en place.

Mais le représentant du Vatican à Kinshasa a aussi fortement critiqué l'attitude des autorités congolaises et de la classe politique tout entière face à la crise humanitaire qui secoue les Kasai depuis plus d'un an. « Pourquoi le pape doit-il appeler à sauver des enfants au Kasai? », s'est interrogé le nonce fustigeant le manque d'implication ou de mobilisation du pouvoir et des partis politiques congolais pour venir en aide à cette région.

Le nonce a aussi dénoncé une « tradition d'Etat prédateur de son peuple » et appelé à faire achever au plus vite de la nourriture et des médicaments aux milliers de déplacés du Kasai, notamment dans le territoire de Luiza au sud de Kananga où aucune aide humanitaire n'était encore arrivée.

En janvier 2018, Mgr Montemayor avait déploré « la réaction disproportionnée des forces de sécurité congolaises » pour disperser la manifestation des catholiques en réaction au nouveau report des élections présidentielles.

« Malheureusement, la réaction disproportionnée des forces de sécurité congolaises n'a pas respecté le caractère pacifique de cette manifestation », avait alors affirmé le nonce.

**Jay K.**

**ONU**

## Baisse de 6% du budget des opérations de maintien de la paix

Les Etats membres de l'ONU ont finalement réussi à trouver un compromis sur le budget des opérations de maintien de la paix au bout de semaines de négociations et de plusieurs nuits blanches. Au total, 6,689 milliards de dollars seront alloués aux 13 opérations actuellement déployées dans le monde. Ce sont 241 millions de moins que l'année passée.

Chaque année, indiquent les observateurs, la négociation du budget des opérations de maintien de la paix vire au psychodrame entre les Etats membres

qui veulent aboutir à des coupes substantielles et les Russes et les Chinois qui entendent supprimer les postes dévoués aux droits de l'homme.

Mais cette fois encore, souligne-t-on, l'essentiel est préservé, selon les diplomates, qui assurent que la réduction du budget de 6%, soit 241 millions de dollars, représente des ajustements à la marge et que les postes-clés n'ont pas été touchés. Toutes les opérations de paix verront toutefois leurs finances réduites. Les trois plus importantes dont le budget dépasse le milliard de dollars

- au Mali, au Soudan du Sud, et en République démocratique du Congo - seront les plus touchées, avec respectivement 18, 23 et 32 millions de dollars en moins.

L'année dernière, les Etats membres avaient déjà réduit de 600 millions de dollars le budget sous la pression des Américains qui veulent chasser le gaspillage financier. Les experts craignent toutefois que ces baisses ralentissent la réforme en cours du maintien de la paix pour rendre les missions plus efficaces et moins vulnérables.

**Jay K.**

## L'ONU envoie une mission de suivi sur les violences au Kasai

L'ONU ne prolongera pas le mandat de l'équipe d'enquêteurs sur les abus dans l'espace Kasai, mais le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a approuvé à Genève le principe d'une mission de suivi de deux spécialistes pour évaluer l'action du gouvernement, après que les crimes contre l'humanité ont été dénoncés.

La Suisse avait appelé à la prolongation de l'Equipe d'experts internationaux (EEI) nommés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Mais ceux-ci ont estimé que leur mandat devait être élargi à l'ensemble de la RDC.

Dans sa résolution, le Conseil condamne avec la plus grande

fermeté toutes les violences, notamment ethniques, perpétrées aussi bien par l'armée que les milices Kamuina Nsapu et Bana Mura depuis deux ans au Kasai. Il cible aussi les violations dont ont été victimes les enfants.

Dans son rapport publié récemment, l'EEI avait estimé que plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux enfants, avaient été tuées. Une situation qui « ne reflète qu'une petite partie des actes et crimes » perpétrés.

Selon l'ONU, les affrontements auraient fait plus de 3.000 morts dans cette région et près d'1,5 million de déplacés. Les violences avaient démarré après l'assassinat du chef Kamuina Nsapu

par les militaires.

Les enquêteurs visaient l'« impunité ». Les deux personnes qui constitueront la mission de suivi devront évaluer les efforts sur cette question. Le prochain Haut-commissaire aux droits de l'homme devra publier un rapport dans un an avec leurs recommandations.

L'EEI avait également demandé au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, de « suivre de près » les investigations congolaises sur le décès de deux experts onusiens, l'Américain Michael Sharp et la Suédo-chilienne Zaida Catalan, tués après avoir été enlevés avec leurs accompagnateurs.

**JFK**

# Nominations dans le commandement des Forces Armées de la RD Congo

Le président de la République et commandant suprême des Forces armées de la RD Congo a signé le samedi 14 juillet une série d'ordonnances portant nominations, promotions et mise à la retraite d'officiers généraux et supérieurs au sein du corps des FARDC.

Voici la substance de ces ordonnances :

## I. Etat-major général des FARDC

- Lieutenant-Général Célestin Mbala Munsense : chef d'état-major général (Il remplace ainsi le lieutenant-général Didier Etumba Longila).

- Lieutenant-Général Amisi Kumba Gabriel, dit « Tango four » : chef d'état-major général adjoint chargé des opérations et de renseignements.

- Général-major Bongwangela Jean-Pierre : chef d'état-major général adjoint chargé de l'administration et logistique.

- Général-major Kashale Daniel, sous-chef d'état-major chargé des opérations.

- Général-major Kahimbi Kasabwe Delphin, sous-chef d'état-major chargé des renseignements.

- Général-major Yav Jean-Luc, sous-chef d'état-major chargé de la logistique.

- Général de brigade Kilumba Kalala, sous-chef d'état-major chargé de l'administration.

## II. INSPECTORAT GÉNÉRAL DES FARDC

- Général-major John Numbi Banza Tambo : inspecteur général des FARDC.

- Général-major Masunzu Pacific : inspecteur général adjoint chargé des opérations et du renseignement.

- Général-major Kasereka Sindani Etienne : inspecteur général adjoint chargé de l'administration et logistique.

## III. Autres nominations

- Général de brigade Kabwanga Kasewu Symphorose : secrétaire général aux Anciens combattants.

- Lieutenant-général Munkutu Kiyama Tim : auditeur général des FARDC.

- Général-major Mutombo Katalay Joseph : Premier président de la Haute cour militaire.

- Amiral Kabulo Mwanza Vital : chancelier des ordres nationaux Kabila-Lumumba.

- Général de brigade Jean-Pierre Kasongo Kabwik : commandant du Service national (SN).

- Général de brigade Kabamba wa Kabamba François : chef d'état-major particulier adjoint du Chef de l'Etat chargé de l'administration et de la logistique.

- Lieutenant-Général Didier Etumba : conseiller militaire auprès du chef de l'Etat.

- Lieutenant-Général François Olenga : chargé de missions militaire du chef de l'Etat.

**IV. Sont nommés au grade de général-major ou vice-amiral des FARDC les officiers généraux dont les noms, post-noms et prénoms suivent :**

1. Aguru Muamba Maurice
2. Amisi Okito Edmond
3. Asumani Isa Kumba Marcelin
4. Bombole Loola Camille
5. Bongwatela Jean-Pierre
6. Diasuka Dia Kiyama Maurice Grel
7. Ekuba Mombo Marcel
8. Ekutsu Wanzanga Michel
9. Ejila Yav Jean-Luc
10. Ilunga Kapeta Placide
11. Ilunga Gaston-Luc
12. Kabanda Kuhonga Gilbert
13. Kabeya Nkongolo Fernand
14. Kayimbi Kasagwe Delphin

15. Kakudji Ilunga Louis

16. Kashale Mugaya Daniel

17. Kasonga Cibangu Léon-Richard

18. Kawumbu Yankole Isidore

19. Kitenge Tundwa

20. Kuyandi Hemedi L. Albert

21. Linguma Mata J.-M. Valentin

22. Luboya Nkashama Johny

23. Luyambi Madilu Robert Stanislas

24. Mobondani Michel Chora

25. Matutezulwa Kamasugwa André

26. Mbangu Mashita Marcel

27. Mastafa Mukiza Gaby

28. Muhindo Awindos Charles

29. Mushita Antoine David

30. Mutombo Katalayi Tembe Joseph

31. Nduwa Jingambo Jean de Dieu

32. Nganguwele Mokali Jean-Paul

33. Nganguka Mbame Urbain

34. Numbi Ngoy Enoch

35. Padiri Luizi Jonas

36. Sasa Matsuele Micheline

37. Sikabwe Asinda Vall

38. Yanguya Baruti Dieuonné

39. Yav Kabeya Jean Claude

40. Yav Irung Philémon.

**V. Sont nommés au grade de général de brigade ou contre-amiral des FARDC les officiers supérieurs dont les noms, post-noms et prénoms suivent :**

1. Adruma Suka Ndombo Erickson
2. Atili Muzinga Léon
3. Asanilendula Moze Michel
4. Atibu Munganga Alos Félicien
5. Baleke Budala Déo
6. Balengele Kazadi Benjamin William
7. Baseleba bin Mateto Jean
8. Birori Mota Abazi Benjamin

**VI. Des officiers généraux Fardc mis à la retraite, dont :**

- Lieutenant-Général François Olenga,
  - Lieutenant-Général Kpama Baramoto
- Kata Philémon

- Lieutenant-Général Etumba Longila Didier,

- Lieutenant-Général Denis Kalume Numbi

- Lieutenant-Général Massamba Musumbu Rigobert.

## VII. Nommés à titre posthume au grade de général de brigade

Les officiers supérieurs Abiti Manulayi Albert, Ntita Tshibambe Alphonse et Nzumande Yakabo Adrien.

## VIII. Nommés à titre posthume au grade de colonel ou capitaine de vaisseau

Les officiers supérieurs Mbayi Kabuinda Joseph, Mandi Makuale Jean et Kapema Matule Olivier

Plusieurs autres ordonnances ont également été signées à la même date par le Chef de l'Etat, nommant des officiers supérieurs, des secrétaires généraux à la Défense, des commandants des écoles militaires et plusieurs autres fonctions au sein de la magistrature des Formes armées de la RDC.

Enfin, une ordonnance complète le cabinet du Chef de l'Etat qui comprend désormais : la direction des conseillers spéciaux du Chef de l'Etat, dont un conseiller spécial en matière de sécurité, un conseiller spécial en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le conseiller militaire du Chef de l'Etat, le collègue des conseillers, le service personnel du Chef de l'Etat, le service du protocole du Chef de l'Etat, le service de communication du Chef de l'Etat, la presse présidentielle, le service administratif et logistique et les services spécialisés.

ACP/CITAF

## La plateforme politique de Mokonda Bonza refuse de déposer ses candidatures

La Nouvelle initiative pour le Congo (NIC) ne déposera ses dossiers de candidatures à l'élection des députés provinciaux sur l'ensemble de la République démocratique du Congo. Dans une adresse dernièrement à la presse, cette plateforme politique soutenant la candidature à la présidentielle du sénateur Mokonda Bonza dit refuser de cautionner « un processus électoral vicieux ».

« Nous avons pris la décision courageuse de ne plus présenter nos candidats à la députation provinciale. Le sénateur florentin Mokonda Bonza refuse de cautionner un processus qui va nous conduire inévitablement à la guerre et des conflits entre les Congolais », a expliqué le secrétaire général adjoint de la NIC, Jean-Louis Bisengilwa.

Selon lui, la NIC avait déjà réuni 208

candidatures et était prête à envoyer les cautions en provinces. Jean Louis Bisengilwa indique que sa plateforme a pris la décision de se passer des législatives provinciales notamment à cause du recours à la machine à voter et le non remboursement des cautions de 2015.

Pour la NIC, il y a absence de consensus politique sur tous les plans et le processus est corrompu. « Nous voyons la composition de la Cour constitutionnelle. Telle qu'elle est ficelée, on se rend compte qu'elle est au service de la majorité présidentielle », soutient le secrétaire général adjoint de la NIC.

Selon le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'opération des dépôts des candidatures prend fin le 8 juillet prochain.

R.O/Jay K.

## La société sud-africaine qui gérait Bukanga-Lonzo porte plainte contre la RD Congo

La société sud-africaine qui gérait le parc de Bukanga-Lonzo au Kwango vient de porter plainte contre le gouvernement congolais, après avoir quitté le projet depuis l'année dernière. Partenaire du gouvernement congolais de 2014 à 2017, la société demande à la RDC de rembourser 20 millions de dollars d'impayés. Christo Grobler, le directeur de la société Africom Commodities a saisi à cet effet la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale à Paris. Il demande le remboursement de près de 20 millions de dollars par Kinshasa.

Le parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, dans l'Ouest congolais, avait été lancé en grande pompe en 2014. Avec ses 800 kilomètres carrés d'exploitation et l'expertise de fermiers sud-africains, il devait être le fer-de-lance de 22 autres parcs agro-

industriels dans le pays.

Mais trois ans plus tard, le projet trébuche. Les récoltes ne sont pas aussi bonnes que prévu et Africom Commodities plie bagage, assurant ne pas avoir été payé par le gouvernement.

Le directeur Christo Grobler pointe du doigt la difficulté de travailler avec les autorités congolaises, qui auraient trop souvent changé d'avis sur la direction à donner au projet.

Il a déclaré que sa société a subi plus de 50 millions de dollars de pertes à Bukanga-Lonzo. En cause, des dépenses colossales, comme pour une nouvelle fabrique d'engrais, tout cela alors que les récoltes de maïs ont été 20 fois inférieures aux prévisions.

JFK



## Zoom sur la clôture de la session ordinaire d'avril du Conseil Economique

**Au moment où le peuple se prépare à choisir les dirigeants de demain**

# J.P. KIWAKANA rappelle : « Les élections doivent surtout servir à placer des hommes et des femmes visionnaires et prêts à réussir le pari du développement »

Lors de la clôture de la session d'avril 2018, le Président du Conseil Economique et Social, Jean-Pierre KIWAKANA Kimayala, a attiré l'attention sur la finalité des élections. A ce propos, nous nous permettons de reprendre son discours pour les besoins de la cause. Nous citons :

« (...) Votre présence parmi nous constitue une marque d'intérêt que vous ne cessez de porter à l'Institution et en même temps un gage qui participe à l'encouragement des actions que nous menons dans le cadre de la mission nous confiée par la Constitution.

### Pragmatisme et réalisme

Permettez que je profite de cette occasion pour rassurer, au nom de tous mes Collègues, beaucoup parmi vous, issus des milieux tant politiques, économiques, scientifiques que consulaires, qui nous adressent des messages de soutien et d'encouragement pour le pragmatisme et le réalisme de nos analyses socio-économiques dont les fondamentaux sont des préalables sans lesquels aucune refondation positive ne pourrait se concevoir. Nous sommes conscients que la crédibilité de nos recommandations ne continueront à mériter de votre confiance que par l'objectivité de leurs approches.

Les préoccupations politiques liées à l'agenda des élections à venir accaparent le gros de l'attention de nos décideurs politiques. Cependant, les questions d'ordre social s'accumulent et leurs attentes deviennent de plus en plus pressantes. Elles se comptent parmi les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, de l'énergie (eau et électricité), du pouvoir d'achat, etc.

S'agissant de nos travaux durant la session (d'avril, ndlr), nos sept commissions permanentes se sont attelées à analyser et à finaliser les percutantes thématiques retenues et dont les travaux ont fait l'objet des préoccupations des Conseillers durant la période de l'intersession. Il s'agit dans la plupart des cas des auto-saisines basées sur le constat de la désarticulation de plusieurs paramètres socio-économiques.

Dans le cadre du renforcement des capacités des Conseillers de la République et dans la recherche des moyens, nous avons invité des éminentes personnalités du monde politique, scientifique et économique qui sont venus nous entretenir en séances académiques de plus

de deux heures chacune des thèmes ci-après :

-La problématique de la Corruption a été abordée par deux personnalités : le Professeur M W E N D A M B A L I MWETAMINWA, DG de l'OSCEP ; et le Professeur LUZOLO BAMB I LESSA, Conseiller spécial du Chef de l'Etat chargé de la lutte contre la corruption, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

-Dans le secteur de l'environnement, le Conseil s'est penché sur la question brûlante du transfèrement des eaux de la Rivière Ubangi vers le Lac Tchad et celle-ci a été abordée en deux temps, successivement par les intervenants des Professeurs KABASELE et TSHIMANGA, tous deux chercheurs et acteurs de la société civile et ensuite par l'Honorable député MPANANO, expert reconnu en la matière.

-La problématique de la vision économique et de l'émergence de la RDC a été développée par Son Excellence M. Augustin MATATA PONYO, Premier Ministre Honoraire.

-Quant aux difficultés budgétaires de la RDC et les pistes de solution, nous avons bénéficié de l'intervention du Professeur Ordinaire Evariste Mabi Mulumba, Premier Ministre Honoraire, Sénateur et Président de la Commission économique-financière du Sénat.

-S'agissant de la décentralisation en RDC et de son impact sur le développement des provinces, ce thème a été pris en charge par deux éminents gouverneurs de province, en l'occurrence son Excellence Richard MUYEJ MANGEZ MANS, gouverneur du Luabala et Son Excellence Julien PALUKU, Gouverneur de la province du Nord-Kivu.

Que retenir de ces différents passages d'éminentes personnalités scientifiques et politiques au Conseil ?

La lutte contre la corruption est impérieuse en République Démocratique du Congo. Le contenu de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption en RDC est fondé sur le discours d'investiture du Chef de l'Etat du 6 décembre 2006, qui reprend ce qui suit : « La lutte contre la corruption sera également un des segments prioritaires de mon mandat. Car, la corruption, qui est un profit illégal et individuel, porte atteinte à la crédibilité du Gouvernement et à la légitimité de la démocratie. Elle est aussi une autre forme de criminalité que je combattrai avec la dernière énergie. »

Ce concept (de la corruption) se définit comme la dégradation des valeurs, le pourrissement des normes et leur remplacement par des contre-valeurs profitables aux intérêts de l'individu, le refus du conformisme aux normes établies et le souci de les contourner, par des moyens malhonnêtes (achat des consciences, promesse des avantages indus, faveur morale et matérielle, etc.) ; bref, le fait de tirer un profit illégal dans une transaction.

Il est vrai que ce phénomène s'observe partout dans le monde à divers degrés, mais il est important de noter que les proportions qu'il prend chez nous sont trop importantes.

(...) La corruption tend à devenir, dans la société congolaise, un mode de vie et un système de gestion de l'appareil étatique, parce qu'aucun secteur et aucun échelon de la vie nationale ne semble être épargné par les pratiques de corruption. Retenons qu'elle prive l'Etat des ressources indispensables au développement du pays et de maintenir à fonctionner avec un budget insupportable.

Pour y remédier, il faut la volonté de l'autorité politique, la prévention, la détection, l'investigation et la répression. Ces remèdes sont considérés comme les axes pivots, tandis que les réformes administratives et institutionnelles ainsi que le partenariat entre les secteurs public et privé, la société civile et la communauté internationale sont des axes d'appui.

(...) En ce qui concerne la volonté politique, elle a maintes fois été exprimée par le Chef de l'Etat et soutenue par la mise sur pied d'un mécanisme de lutte contre ce phénomène. Cette volonté politique doit être soutenue et manifestée à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale. (...)

Enfin, la question du transfèrement des eaux a donné lieu à deux séances académiques (...). Dans cette thématique, il a été rappelé la grande question du réchauffement climatique qui n'épargne pas la RDC. Bien plus, notre pays a un rôle important à jouer dans le monde pour lutter contre la hausse des températures. La RDC est donc invitée à la responsabilité, à la participation et à l'action pour le bien de notre planète.

C'est ainsi que face à la demande de transfèrement des eaux du bassin du Congo, le Conseil Economique appuie l'exigence des recherches pour déterminer les incidences d'une telle mesure sur notre écosystème,

sur la vie des communautés et aussi sur notre économie. L'impact sur divers projets d'envergure tel celui du Grand Inga doit aussi être évalué.

### Elections : placer des hommes et des femmes visionnaires...

A la suite de ces séances académiques qui obligent à plus de responsabilité, d'engagement, de méthode et d'action, au moment où le peuple se prépare à choisir les dirigeants de demain, le Conseil Economique rappelle que les élections doivent surtout à placer des hommes et des femmes visionnaires et prêts à réussir le pari du développement.

(...) Dans le cadre de l'examen des matières retenues à l'ordre du jour, la Session d'avril 2018 a produit en auto-saisine deux Avis. Il s'agit de :

-l'Avis sur la dégradation de la situation économique et sociale en RDC ;

-et celui sur les logements sociaux.

Elle a aussi réalisé « l'Analyse de la conjoncture économique et sociale »

La plénière a aussi examiné et adopté les documents suivants :

-le rapport d'activité et de gestion de l'intersession ;

-le projet des prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 ;

-le Pré-Avis sur la problématique de la corruption en RDC ;

-et le Pré-Avis sur le financement de l'agriculture.

Enfin, au titre des matières nouvelles et en cours d'approfondissement par les différentes Commissions permanentes, il y a notamment :

-la réforme de la fiscalité en RDC ;

-la décentralisation de la RDC, 35 ans après : état des lieux et perspectives ;

Les Conseillers de la République mettront à profit l'intersession (...) pour consulter leur corporation et/ou les forces vives de leurs Provinces pour enrichir les débats sur ces matières encore en examen.

### L'épineuse question du transfèrement des eaux de l'Oubangui

Durant cette session, le CES a également abordé l'épineuse question de transfèrement des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad, mieux connu sous le label « Transaqua » qui menace dangereusement la souveraineté de la RDC.

(...) Plusieurs exposés des éminents Chercheurs congolais

ont éclairé, durant cette session, les Conseillers de la République sur les conséquences de ce projet notamment sur le devenir de la Cuvette Centrale et sa biodiversité. La navigation sur le Fleuve Congo et sur la rivière Oubangui, le complexe Inga, le mélange de deux bassins (Congo et Tchad)...

Il ressort des échanges durant cette session (...) que :

-Plusieurs rencontres se tiennent pour décider sur le « projet Transaqua » sans l'implication de la RDC ;

-Sans l'Oubangui, le fleuve Congo ne sera navigable que 8 mois/12 ;

-Les rivières concernées par ce transfert sont : Arwimi, Lindi, Lowa, Uélé ;

-Le « Transaqua » menace une partie importante de la forêt équatoriale ;

-Les communautés vivant autour du fleuve pourraient basculer dans des conflits pour se disputer le peu de ressources résiduelles du fleuve ainsi diminuées ;

-Il existe un déficit d'information et de grandes inconnues scientifiques, ce qui augmente l'incertitude et les risques liés aux plans de développement des ressources en eau ;

-Le bassin du Congo n'a pas encore reçu une attention adéquate dans le domaine des recherches climatiques et hydrologiques ;

-Même si on envisage un transfert d'eau à partir de l'embouchure, il faut des études d'impact car le reflux des eaux salées est un danger pour la forêt des mangroves.

En attendant la finalisation de l'avis du CES sur cette question brûlante, les échanges au cours de la session qui s'achève permettent de recommander au Gouvernement :

-La création d'une commission nationale permanente pour la gestion des eaux en RDC ;

-Le rassemblement de toute la documentation sur le projet TRANSAQUA et autres projets similaires ; -Le développement des outils scientifiques et d'aide à la prise de décision ;

-La conduite des études détaillées par des experts congolais pour établir une vision globale de développement des ressources en eau du bassin du Congo.

Au nom du bureau, je tiens à féliciter les Conseillers de la République pour le travail abattu durant ces 2 mois et les exhorte à rendre compte aux catégories que vous représentez... ». Fin de citation.

Marcel LUTETE

## Entrepreneuriat en RDC

# Jean Lengou «LEDYA» lutte pour une économie nationale diversifiée

Nominé parmi les dignes fils de la province du Kongo Central, Jean Lengou Dia Ndinga est le Président Directeur Général du Groupe «LEDYA», une firme congolaise des affaires qui, petit à petit, est en train de s'étendre sur le territoire national. Cette décoration, il faut le dire, tombe à point, car nul n'est besoin de le signaler que, parmi les rares entreprises privées dont le promoteur est un Congolais, figure le Groupe Ledy. Cet homme est un modèle pour la jeunesse congolaise car à 20 ans d'âge, il s'était déjà lancé dans le domaine de l'entrepreneuriat dans une période aussi difficile de l'économie que celle-ci.

Le Groupe «Ledy» est implanté en République Démocratique du Congo depuis plus de 20 ans. Elle figure parmi les grandes entreprises privées dont l'impact est vraiment ressenti dans le quotidien des

Congolais en ce qu'elle fournit de l'emploi à plus d'un, et a une main d'œuvre essentiellement congolaise, ce qui le distingue des autres. L'esprit compétitif de Jean Lengou n'est plus à démontrer car au fil des années ses œuvres l'ont démontré au-delà des mots, des œuvres dont on ne peut qu'être fier en tant que Congolais.

Jean Lengou, soucieux du redressement et de la diversité de l'économie nationale, répond toujours présent à tous les programmes qui s'avèrent salutaires, voire indispensables pour le pays ; car il faut le dire, l'économie congolaise, depuis la colonisation jusqu'à nos jours, reste monotone ; ce qui explique son partenariat avec la Gécamines. Le Groupe «Ledy» regorge en son sein de plusieurs entreprises dont l'AIDEL, pour les activités douanières de transit et de représentation

maritime, Trans Inter Congo TIC pour le transport des marchandises et conteneurs de Matadi à Kinshasa, le port maritime privé à Matadi, et la société hôtelière, et possède un vaste réseau des partenaires parmi lesquels, il faut le dire, certaines grandes puissances économiques, notamment la France, la Chine, les Etats-Unis, Monaco, la Belgique, l'Espagne ...

Fort de sa politique managériale, le Président Directeur Général, PDG Jean Lengou, possède un palmarès de partenariats réussis, en l'occurrence avec l'Etat congolais dont les fruits sont jusque-là visibles sinon palpables. Le Groupe Ledy est membre de la Fédération des entreprises du Congo, FEC, fédération au sein de laquelle M. Jean Lengou occupe le poste d'Administrateur et 5<sup>ème</sup> vice-président en charge des investissements de la Cham-

bre de commerce belgo-congolaise et luxembourgeoise CCBCL et de la Chambre de commerce et de l'industrie franco-congolaise CICFC.

## Sa vision et son combat

Porter haut le drapeau congolais, puis promouvoir le savoir-faire congolais, le Groupe Ledy s'est assigné le devoir de faire briller sur tout le territoire de la RDC en particulier, et de l'Afrique en général, puis du reste du monde pourquoi pas ?, le savoir-faire congolais, mettre en avant plan le potentiel humain afin que la vision du monde entier sur l'homme congolais soit autre que celle qu'elle est pour l'instant,

« Au fil des années, j'ai eu à cœur de bâtir une entreprise qui serait toujours pionnière, et toujours à la pointe de l'innovation et de l'audace sur le

« marché congolais et pourquoi pas ailleurs dans un futur proche », telle est la vision de ce digne fils du pays qui, il faut le dire, se matérialise par l'imposition de ce dernier sur le marché congolais. Travailler de manière à ce que l'homme congolais soit regardé et jugé pour son savoir-faire et non à cause du reste.

Jean Lengou caresse en lui le rêve d'un Congo ouvert au monde recouvrant ainsi sa place d'honneur qui lui est dû dans le concert des nations. Jean Lengou, au travers de son entreprise le Groupe Ledy, est demeuré le partenaire permanent et omniprésent qui accompagne les efforts de tous, et de chacun, pour le relèvement de l'économie nationale et la construction de ce beau et grand pays.

**Christopher KHONDE**

## Confusion autour de la réhabilitation de la route Bianda

# Le ministre Luhaka met fin au désordre

## C'est la route Bianda qui sera modernisée et non l'avenue Kanza

Au terme de la visite qu'il a effectuée le vendredi 29 juin dernier sur le chantier de la route Bianda, au niveau de l'arrêt Interface, sur l'avenue By Pass, à Mont Ngafula, le ministre des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction (ITPR), Thomas Luhaka, a mis fin à la confusion qu'ont voulu créer certains inciviques en tentant de faire dévier les travaux de réhabilitation de cette route. Ce tronçon doit être réhabilité par l'entreprise Arab Contractors, suite à l'accord de prêt conclu le 17 novembre 2012 entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

L'accord porte sur la réhabilitation et le bitumage de quelques artères de la ville de Kinshasa, d'une longueur de 12,7 Km. Il s'agit des tronçons ci-après : Ngaba-Biangala, chaussée de Kimwenza, Avenue Croix Rouge, Route de Kisenso et la route Bianda, au niveau de l'arrêt Interface sur la longue avenue By Pass.

Au cours de cette visite surprise, le patron des ITPR a été saisi par les Notables du quartier Bianda avec en tête leur président Baudouin Mpeye, accompagnés notamment par M. Zephyrin Tshinamuka, vice-président et Me Abedi. Ils se sont plaints de la tentative de la déviation et de la délocalisation des travaux par cer-

tains inciviques, aidés par leur sale besogne, de certains services publics de la ville de Kinshasa. Ceux-ci se sont réunis quelque part dans un coin de la mission catholique Kimwenza pour monter leur plan machiavélique.

Dans un mémo lu et remis au ministre, ces notables lui ont rappelé la genèse de l'accord entre le gouvernement congolais et la BADEA, les péripéties qui ont abouti à sa ratification par la loi n° 14/009 du 10 juin 2014 ainsi que la signature du contrat n° 014/MITPR/C/BADEA/OFID/2018 par l'attributaire en date du 22 mai 2018. Ils lui ont démontré noir sur blanc que de l'acte d'engagement établi entre la Cellule des infrastructures, travaux publics et reconstruction, maître d'ouvrage d'une part, et la société Arab Contractors, entrepreneur d'autre part, il ressort clairement que c'est la route Bianda qui est reprise parmi les tronçons à réhabiliter et non l'artère Kanza qui, elle, est située au niveau de l'arrêt BelAir.

En substance, les notables du quartier Bianda ont invité le ministre des ITPR et naturellement la société Arab Contractors à respecter scrupuleusement les termes de l'accord entre le gouvernement congolais et la BADEA, l'esprit et la lettre de la loi promulguée par le président de la République dans le journal officiel, ainsi que les dispo-

sitions contractuelles y afférentes et les engagements pris.

Eclairé par les habitants qu'il a rencontrés sur place sur la vérité de la situation, le ministre Luhaka n'a pas caché son indignation face à cette tentative de tricherie, cela en présence du ministre provincial de Kinshasa en charge des travaux publics. Il a déclaré haut et fort que « nous devons savoir respecter notre signature ». C'est pourquoi, il a reconnu officiellement que les travaux de réhabilitation portent bel et bien sur la route Bianda et non sur l'avenue Kanza, mettant ainsi définitivement fin à la confusion inutilement créée par des personnes habituées aux magouilles.

Le ministre des ITPR était accompagné dans sa visite de M. Marcellin Chisambo, expressément dépêché par le président de la République pour se rendre compte de l'évolution des préparatifs de ces travaux de réhabilitation dont l'impact sera visible dans cette partie de la commune de Mont Ngafula restée enclavée depuis de longues années. Cette route, une fois réhabilitée et modernisée, va sans aucun doute faciliter la fluidité de la circulation entre la commune de Mont Ngafula, dans son quartier Bianda et la mission Kimwenza qui regorge des écoles de renommée dont le Lycée Jésuites.

**MUKE wa MUKE**

# Majorité et Opposition engagées pour les élections provinciales

Les regroupements de la majorité et de l'opposition ont finalement déposé les listes de leurs candidats aux élections provinciales du 23 décembre. L'on a toutefois eu droit à des prolongations du délai de dépôt de ces candidatures.

Il faut noter qu'à Kinshasa par exemple, les bureaux de la CENI ont connu une affluente au quatorzième et dernier jour de l'opération. Les préposés ont dû délivrer des jetons aux délégués des partis politiques et regroupements qui faisaient la queue pour qu'ils déposent « impérativement dans le nouveau délai de 48 heures accordé par le président Corneille Nangaa.

« Les listes des regroupements de la majorité ont été déposées, sans problème majeur à travers le pays, à l'exception de quelques ajustements techniques isolés », a déclaré pour sa part André-Alain Atundu, porte-parole de la MP.

« Nos délégués ont retiré des jetons comme prévu par la CENI. Nous n'offrirons pas de prétexte à ceux qui ne veulent pas organiser de bonnes élections », a déclaré Me Peter Kazadi, directeur de cabinet adjoint du président de l'UDPS, Félix Tshisekedi.

Au cours d'une réunion tenue avec la Commission électorale nationale indépendante, tous étaient d'accord, dans l'opposition comme dans la majorité, qu'il était

impossible de déposer les candidatures dans les délais.

Il s'est notamment posé un problème de paiement de la caution électorale. « Il y a des endroits où on ne peut pas payer la caution parce qu'il n'y a pas de banque, de bureau et on nous a dit qu'il fallait déposer à tout prix, avec les candidatures, les preuves de paiement », se plaignait-on. « Des pièces des dossiers des candidats doivent être signées par le président du parti et expédiées à 2 000 km à des endroits où il n'y a pas de routes », expliquait également Jacquemain Shabani, président de la commission électorale permanente de l'UDPS.

Pour Corneille Nangaa, cette rallonge dans le dépôt des candidatures à la députation provinciale n'aura pas d'incidence sur le calendrier électoral. « Les solutions proposées sont basées sur le principe que nous n'allons pas changer le calendrier. C'est aussi basé sur le principe que le 23 décembre, il va falloir qu'il y ait les élections. »

A noter que conformément à ce calendrier électoral, le dépôt des candidatures pour la présidentielle et pour les législatives nationales débutera le 25 juillet.

A noter que le dépôt des dossiers se poursuit toujours pour tous ceux qui avaient reçu des jetons dans les BRTC de la CENI.

**CITAF**



**Société  
Nationale  
d'Electricité S.A.**

Kinshasa, le 11 juin 2018

N/REF.: DG/DAM/DDM / /2018-1664

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

**Appel d'offres national : AON 89005/SNEL/DG/DAM/DDM/MEQ/2018/MT**

**Objet : CONSTRUCTION DU MUR DE CLÔTURE DE LA CONCESSION SNEL SA, CVS MONT-NGAFULA/ COMMUNE DE MONT-NGAFULA, VILLE PROVINCE DE KINSHASA.**

Mesdames/Messieurs,

**1.** Suite au manque de clôture à la concession SNEL abritant le CVS Mont-Ngafula, située au quartier Mama Yemo, dans la commune de Mont-Ngafula, ville province de Kinshasa, la Société Nationale d'Electricité SNEL SA a décidé, sur fonds propres, de procéder au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction d'un mur de clôture maçonné.

**2.** A cet effet, la Société Nationale d'Electricité SNEL SA sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats intéressés, en vue d'exécuter ce marché des travaux, suivant les spécifications contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

**3.** La passation de ce marché est conduite par Appel d'Offres Ouvert National à tous les candidats éligibles.

**4.** Ce marché recourt aux entreprises de génie civil, spécialisées dans les travaux de construction de bâtiments.

**5.** Le délai nécessaire pour la réalisation des travaux sur terrain doit être clairement indiqué.

**6.** Les candidats intéressés peuvent se procurer le Dossier d'Appel d'Offres tous les jours ouvrables, **du lundi à vendredi de 9h00' à 15h00'** (heures locales) auprès de l'adresse ci-après :

**Société Nationale d'Electricité (SNEL SA)**

**Département des Approvisionnements et Marchés (DAM)**

2831, Avenue de la Justice, Commune de la Gombe

B.P. 500 Kinshasa I

République Démocratique du Congo

E-mail : [sneldg243@gmail.com](mailto:sneldg243@gmail.com) ; [gboutin@mhi.ca](mailto:gboutin@mhi.ca) ;

[kkibwilakifilugilbert@yahoo.fr](mailto:kkibwilakifilugilbert@yahoo.fr) moyennant un paiement à la **RawBank** aux n°comptes CDF 01000015694-36 ou USD 01000015695-33, d'un montant non remboursable équivalent à USD 50,00.

**7.** Les offres rédigées en français devront être déposées sous plis scellés, à l'adresse sus-indiquée au plus tard **le 15 août 2018, à 12 heures locales**, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies clairement marqués. Sur l'enveloppe contenant la soumission seront inscrits le numéro du présent appel d'offres et l'intitulé du marché à savoir :

« AON89005/SNEL/DG/DAM/DDM/MEQ/2018/MT : CONSTRUCTION DU MUR DE CLÔTURE DE LA CONCESSION SNEL CVS MONT-NGAFULA. » ainsi que la mention « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ».

Une version électronique de l'Offre sur clé USB est exigée sous peine de disqualification. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**8.** L'ouverture des Offres, en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister, aura lieu **la même date à 14 heures locales** à l'adresse susmentionnée. Les Offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des soumissions.

**9.** La visite du site concerné, obligatoire à tous les candidats soumissionnaires, sera organisée suivant un programme qui sera communiqué par le Département du Secrétariat Général, service de la Gestion Technique du Patrimoine, dont le point focal est joignable au numéro

de contact suivant : Chef de la Gestion Technique du Patrimoine **0813869323**.

10. Les exigences en matière de qualification, sous peine d'irrecevabilité de la soumission, sont :

a) *Sur le plan administratif, l'Offre devra contenir :*

- \* Le statut notarié de l'entreprise ;
- \* L'organisation de l'entreprise (organigramme) ;
- \* Le Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM) ;
- \* La notification du numéro impôt (DGI) ;
- \* Notification du numéro d'assujettissement à la TVA ;
- \* Le titre d'agrément en cours de validité du Ministère des TPI/AT ;
- \* Le certificat d'Identification Nationale ;
- \* L'attestation fiscale en cours de validité ;
- \* L'attestation d'affiliation à l'INSS et les preuves de paiement des cotisations ;
- \* L'adresse physique, les numéros de téléphone et l'adresse e-mail.

b) *Sur le plan technique, le soumissionnaire doit :*

- \* présenter une Offre conforme aux prescriptions techniques en termes de qualité et exigences ;
- \* justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) années dans les travaux publics de génie civil en infrastructures routières et bâtiment ;
- \* présenter les moyens humains, le personnel clé avec CV et l'organisation à mettre en place pour la réalisation du projet ;
- \* présenter les moyens matériels à mettre en œuvre ;
- \* fournir quelques références suffisantes des cinq dernières années dans la mise en œuvre des travaux similaires (joindre le certificat de satisfaction des Maîtres d'Ouvrage).

c) *Capacité financière :*

- \* Justifier d'une capacité financière à couvrir une telle offre dans un optimum ;
- \* Fournir des preuves écrites des états financiers certifiés de trois dernières années.

**11.** La séance d'ouverture des Offres, en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister, aura lieu à la date indiquée **au point 8 à 14 heures locales à l'adresse mentionnée au point 6**.

Fait à Kinshasa, le

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**Jean-Bosco KAYOMBO KAYAN.**

# Regards croisés sur

## Message de la 55<sup>ème</sup> Assemblée plénière de la Conférence Episcopale Nationale du Congo

**Sauvons le processus électoral**  
« *Le Fils de l'Homme est venu sauver ce qui était perdu* » (Mat : 18, 11)

1. Nous, Cardinal, archevêques et évêques, membres de la CENCO, réunis en assemblée plénière à Kinshasa du 25 au 29 juin 2018, toujours mus par la sollicitude à l'égard du Peuple congolais dont nous avons ma charge pastorale, sommes très préoccupés par les incertitudes qui planent sur notre pays.

A six mois des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, le climat sociopolitique demeure encore tendu et la situation humanitaire et sécuritaire précaire, les droits de l'homme sont bafoués.

2. Néanmoins, nous sommes convaincus que la sortie pacifique de la crise qui sévit dans notre pays passe nécessairement par l'organisation des bonnes élections. Nous devons sauver le processus électoral.

3. **Ayant versé son sang pour l'alternance démocratique, le Peuple congolais, debout, attend impatientement la tenue des élections le 23 décembre 2018, et non plus au-delà.**

**I. Regard sur le processus électoral**

4. Considérant le calendrier électoral publié, nous reconnaissons les avancées accomplies dans le processus électoral, notamment l'existence d'un fichier électoral, la mise en œuvre partielle des mesures de décripation du climat politique, un timide respect de la liberté des manifestations publiques.

5. Cependant, au lendemain de la convocation de l'électorat, les avancées susmentionnées ne nous rassurent pas au regard des inquiétudes suivantes :

**Le Climat politique :**

6. Le non parachèvement des mesures de décripation prévues dans l'Accord de la Saint Sylvestre est **inexplicable et inacceptable**. Le maintien en prison ou en exil des cas emblématiques pour leurs opinions politiques, n'est pas de nature à favoriser des élections inclusives et apaisées que nous voulons tous.

**Le Fichier électoral :**

7. Nous sommes préoccupés par le fait que le fichier électoral divise les parties au processus électoral. A ce propos, l'audit réalisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a relevé des faiblesses dont le manque d'empreintes digitales pour 16,6% d'enrôlés soit **six millions sept cent mille d'enrôlés (6,7 millions)**.

**La machine à voter :**

8. Nous constatons qu'il n'y a **toujours pas de consensus sur l'utilisation ou non de la machine à voter**. A ce sujet, certains menacent même de boycotter les élections, apparemment sans en évaluer les conséquences.

**La sécurité**

9. Nous déplorons l'insécurité persistante et croissante dans plusieurs provinces, aggravée par la multiplicité des groupes armés. Paradoxalement, cette situation contraste avec l'impressionnante militarisation du pays, entre autres dans le Nord-Kivu. Cette insécurité, vraisemblablement entretenue, ne risque-t-elle pas de servir de prétexte au refus d'organiser les élections dans le délai ?

**II. Les élections que le Peuple veut**

10. Pour être crédibles, les élections doivent être conformes à la Constitution et à l'Accord de la Saint Sylvestre, capables de garantir l'alternance. A ce sujet, il convient de rappeler l'Accord du 31 décembre 2016 qui, conformément à la Constitution (article 70) stipule : « **Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Il s'ensuit que tout Président ayant épuisé le deuxième mandat ne peut plus en briguer un troisième** » (III, 2,1). C'est le cas de l'actuel Président de la République.

11. Il importe de souligner que dans l'esprit dudit Accord, les élections crédibles et apaisées sont **celles inclusives où toutes les parties prenantes jouissent de l'égalité de chance et dont les résultats sont effectivement l'expression de la volonté du Peuple**. Nous disons **NON** aux élections biaisées.

12. Depuis plusieurs décennies, les différents systèmes de gouvernance qui se sont succédés ont mis le pays à genoux. Dès lors **la RD Congo a besoin de l'alternance, d'un nouveau leadership et d'une nouvelle classe politique qui placent les intérêts des Congolais au-dessus de toutes les préoccupations politiques**. Pour y parvenir, il faut avoir aux commandes de l'Etat, des hommes et des femmes compétents et intègres qui aiment réellement le pays.

**III. Nos recommandations**

**13. A Son Excellence Monsieur le Président de la République :**

Nous demandons d'assumer ses res-

ponsabilités devant la Nation et de prêter l'oreille aux aspirations du Peuple congolais en veillant au respect de la Constitution et de l'Accord de la Saint Sylvestre

**14. A nous-mêmes, Peuple congolais :**

Continuons à exiger des élections crédibles dans le respect du calendrier électoral publié. Ne cédon's ni à la peur ni à la résignation et encore moins à la violence. Résistons à l'achat de conscience et aux manipulations politiciennes.

**15. A vous, le Jeunes :**

Nous vous exhortons à ne pas vous laisser manipuler par ceux qui vous incitent à la violence ou qui vous enrôlent dans des groupes armés ou des milices. L'avenir de la RD Congo vous appartient, préparez-vous de manière responsable dès maintenant à assumer vos responsabilités pour construire un pays plus beau qu'avant.

**16. A vous, Honorables Députés et sénateurs :**

Nous recommandons de relayer effectivement les aspirations profondes du Peuple au changement et de ne pas voter des lois qui ne rencontrent pas le bien du Peuple congolais.

**17. Au Gouvernement Central :**

Nous recommandons de tout mettre en œuvre pour **parachever les mesures de décripation du climat politique**. Il s'agit notamment des cas des figures emblématiques, des prisonniers d'opinion et des exilés, afin de garantir l'inclusivité et l'égalité de chance pour tous. Il est temps de faire lever les dispositions des Gouverneurs et Bourgmestres qui entravent la liberté des manifestations publiques. **Nous vous demandons d'assurer le décaissement des fonds au rythme des besoins de la CENI**, afin de respecter le calendrier électoral. Il vous incombe de sécuriser effectivement la population et le territoire national, particulièrement les frontières, afin d'avoir les élections apaisées sur toute l'étendue du pays.

**18. A la CENI :**

Nous demandons de publier le plus tôt possible les listes provisoires qui pourront rassurer que les six millions sept cent mille (6,7 millions) d'enrôlés ne sont pas des personnes fictives et d'apaiser la Nation sur la gestion de 1,2 millions de surplus de cartes d'électeurs non utilisées ; d'accéder à la demande d'une expertise nationale et internationale de la « machine à voter ». Car les conclusions d'une telle

expertise indépendante pourraient aider à trouver un consensus. Nous le rappelons, sans consensus à ce sujet, il serait prudent de s'en tenir à ce qui est prévu dans le calendrier électoral, à savoir l'impression et le déploiement des bulletins de votes, des procès-verbaux et des fiches de résultat ( cf.nn.38,39 et 40).

**19. A vous, Acteurs politiques :**

Nous recommandons de vous engager de bonne foi dans le processus électoral et **d'éviter tout extrémisme qui risque de plonger le pays dans une crise plus profonde encore** ; de vous concentrer sur la formation des membres de vos partis ; de proposer des programmes politiques et des projets de société pertinents, en privilégiant les débats d'idées ; de préparer vos témoins pour les bureaux de vote ; d'éviter de manipuler les jeunes ou de les inciter à la violence à des fins électoralistes.

20. Aux membres des Organisations de la Société civile :

Il vous incombe de demeurer alertes et engagés à accompagner la population par l'éducation civique et électorale, et de l'aider à bien discerner pour faire un bon choix.

21. A vous, membres de la Communauté internationale

Nous vous prions de poursuivre l'accompagnement du processus électoral et de placer l'intérêt supérieur du Peuple congolais au centre des négociations diplomatiques.

**Conclusion**

22. Nous recommandons au Peuple congolais et aux hommes de bonne volonté d'être assidus dans la prière pour la sauvegarde du processus électoral. Car, « *si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que peinent les bâtisseurs ; si le Seigneur ne garde la ville, en vain la garde veille* » (Ps. 127, 1).

23. A l'occasion du 58<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance, que Dieu bénisse notre pays et son Peuple et que l'Esprit Saint rende lucides les parties prenantes au processus électoral en vue d'un avenir meilleur. Puisse la Vierge Marie, Notre Dame de l'espérance, intercéder sur nous.

**Kinshasa, le 29 juin 2018, en la solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul**

**Le Cardinal, les archevêques et évêques membres de l'Assemblée plénière de la CENCO présents à la session ordinaire de juin 2018**

**Appel du Conseil Laïc de Coordination**

## Le peuple congolais revendique haut et fort son droit à des élections crédibles

1. Puisque le processus électoral en cours ne conduira pas à la paix, à la stabilité du pays et de la région, le travail de la CENI, 18 mois après la date constitutionnelle des élections n'ayant abouti qu'à des résultats plus que décevants :

- un fichier électoral non fiable avec plus de 6 millions d'inscrits sans empreintes digitales et quelques milliers de cartes

d'électeurs vierges disparues ;

- des listes contestées et piégées des partis et regroupements politiques admis à la compétition électorale ;

- l'exclusion plus que suspecte de la présence des experts internationaux ;

- l'imposition au souverain primaire d'une machine à voter non consensuelle et non prévue par la loi comme mode élec-

toral incontournable.

2. Puisque cette période préélectorale dont l'environnement aurait dû être assaini, comme l'exigeaient l'accord de la Saint Sylvestre et les résolutions pertinentes des Nations-Unies, continue à être envenimée par :

- l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire, la police, les services de sécu-

rité à des fins partisans ;

- un climat politique tendu du fait du maintien des opposants et acteurs de la société civile en exil, ainsi que de l'incarcération dans la durée des prisonniers politiques et d'opinion parmi lesquels des jeunes des mouvements citoyens ;

(Lire suite en page 9)



# Le processus électoral

Appel du Conseil Laïc de Coordination

## Le peuple congolais revendique haut et fort son droit à des élections crédibles

(suite de la page 8)

- l'exclusion des Congolais de l'étranger de leur droit civique ;  
- la recrudescence des violences et violations des droits de l'homme, et la persistance d'une misère intolérable dans certaines régions du pays, comme au Kasai, en Ituri et au Nord-Kivu ;  
- le bradage systématique et généralisé du patrimoine national et des ressources naturelles du sol et du sous-sol du pays considéré comme totalement privatisé.

3. Puisque le président Kabila, au pouvoir depuis 2001, élu en 2006, réélu en 2011, en fin de mandat depuis 2016, semble se préparer activement à poser sa candidature pour un 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> mandat en 2018, compte tenu de son silence sur les déclarations et affiches de ses partisans, le CLC prévient l'opinion que, si cet acte est posé de manière effective, le président Kabila aura violé et trahi publiquement son serment constitutionnel.

4. En conséquence, à dater de ce jour du dépôt de sa candidature, le CLC se verra automatiquement dans l'obligation :

- d'inviter le peuple congolais à ne plus le reconnaître comme chef de l'Etat légitime et la communauté internationale de ne plus le considérer comme le représentant légal et légitime de ses intérêts.  
- de décréter le mois d'août "mois d'actions combinées de marches pacifiques, de sit-in, de villes mortes, de grèves généralisées et d'actions de désobéissance civile sur toute l'étendue de la République, en vue d'obtenir la démission du président Joseph Kabila et de son gouvernement devenus de véritables obstacles à des élections crédibles, transparentes et apaisées.

- de convier à la plus grande prudence les investisseurs tant nationaux qu'internationaux qui seraient tentés de conclure avec ces autorités illégitimes des contrats ou conventions quelconques portant sur les ressources naturelles ou le patrimoine du pays, de surcroît sur base d'un code minier promulgué dans des conditions suspectes.

5. Le CLC considère qu'il est encore temps de sauver ce qui peut l'être encore de ce processus par : le non dépôt de la candidature du président Joseph Kabila pour un nouveau mandat ; le retrait total et immédiat de la machine à voter ; la mise en œuvre des recommandations de l'OIF relatives au fichier électoral ; l'implication par la CENI des experts internationaux dans l'accompagnement technique du processus électoral ; la fin de l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire, de la police et des services de sécurité ; l'application stricte des mesures de dérisipation politique préconisées par l'accord de la Saint-Sylvestre.

6. L'heure étant grave, la paix et la stabilité du pays ainsi que de la sous-région étant menacées, le 9 août 2018, le CLC lancera son appel à la mobilisation générale de toutes les forces vives de la nation pour ses premières grandes actions qui se tiendront les 12, 13 et 14 août 2018 sur toute l'étendue de la République afin de sauver la démocratie en péril.

A l'ensemble de notre peuple, le CLC demande de demeurer vigilant, mobilisé et solidaire, chrétiens, croyants et hommes de bonne volonté.

Pour sauver la Nation en péril : prêtres, pasteurs, et imams, travailleurs, fonctionnaires, commerçants, étudiants, chômeurs, chauffeurs de taxi ou de bus ; associations des femmes, des jeunes, et des sportifs ; mouvements citoyens ; femmes et hommes politiques et de la société civile ; Congolais du pays et de la Diaspora, plus que jamais, prenons notre destin en mains pour créer des conditions de paix véritable dans notre pays et libérer l'avenir pour le bonheur de tous.

Car l'heure de la vérité a plus que sonné !

Fait à Kinshasa le 7 juillet 2018

Pour le CLC

**Jonas Tshombela Prof Isidore Ndaywel, Prof Justin Okana, Julien Lukengu, Gertrude Ekombe, Franklin Mbokolo**

## Communiqué controversé du CLC : leçon de démocratie ou blague de mauvais goût contre un processus électoral et démocratique en marche en RDC ?

### Introduction

Le PPRD a suivi avec attention le dernier appel du Comité Laïc Catholique de Coordination (CLC), signé au 07 juillet 2018, ainsi que les commentaires des uns et des autres qui s'en sont suivis dans les médias de tous les bords, par lequel, ses signataires disent fustigés le comportement du Président de la République Joseph KABILA qui, par « son silence face aux déclarations de ses militants sur le dépôt de sa candidature pour l'élection présidentielle, il viole et trahi son serment constitutionnel ».

Malheureusement, en lieu et place du « LOGOS », d'un « RAISONNEMENT COHERENT » ou encore d'un « ARGUMENT EN DROIT CONSTITUTIONNEL » pour démontrer ce postulat de ce communiqué alambiqué du CLC, branche sécuritaire de certains ténors de la CENCO, menés par son secrétaire général, l'Abbé NSHOLE, chef d'orchestre de la mise en œuvre du Plan B de la CENCO, c'est plutôt un véritable discours d'intoxication, mêlé de haine, de jalousie et de calomnie contre le Président de la République Joseph KABILA KABANGE.

Ils savent pourtant que, sauf s'ils sont plus médiocres que les médiocres qu'ils prétendent dégager, que l'article 69 de notre constitution, « le Président de la République représente la Nation et il est le symbole de l'unité nationale. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des Institutions de la République » ; et que c'est en vertu de ce pouvoir d'ailleurs qu'il leur a confié la mission de bons offices pour conduire le « Dialogue politique et inclusif au Centre interdiocésain de décembre 2018 ».

Aujourd'hui la CENCO, devant l'évidence que lors de ce dialogue, ils avaient oublié la révision constitutionnelle de 2011, elle s'attaque contre le « silence du Président de la République Joseph KABILA

KABANGE, parce que, comme le soutient le Professeur Philippe Ardant, le CLC ignore que : « la Constitution n'est pas faite des pièces et des morceaux disparates, des dispositions sans liens entre elles. Elle forme au contraire un ensemble organisé en système plus ou moins raffiné, dont les organes sont interdépendants comme ceux d'un corps humain ou d'un moteur d'automobile. (Manuel de Institutions politiques et Droit constitutionnel, 12<sup>ème</sup> édition, LGDJ, 200, p54).

### De l'éligibilité du Président JOSEPH KABILA KABANGE

C'est par Me Jean Cyrus MIRINDI que les joutes juridiques sont lancées sur fond de la violation du « Principe d'Immutabilité constitutionnelle », lors de la révision constitutionnelle de 2011. Ce débat devient encore plus intéressant quand il est alimenté, sur ce terrain scientifique, par monsieur MASEGABYO MULULU, qui, dans son article intitulé : « MIRINDI s'est trompé, foi d'un chercheur en droit constitutionnel : KABILA, l'impossible 3<sup>ème</sup> mandat. » ; paru à la machette du Journal « Africa News », publication, série 2<sup>ème</sup>, N°1509 du mercredi 09 au jeudi 10 mai 2018 ; pp. 4 à 5.

Ce dernier, tout en soutenant qu'en Droit Constitutionnel, lorsqu'« on touche, par une révision constitutionnelle, sur une matière qui est concerné par l'immutabilité constitutionnelle (verrouillée), on donne naissance à une nouvelle constitution » ; et que pour illustrer sa pensée, il cite, en appui, un certain nombre d'éminents professeurs qui soutiennent cette thèse, notamment, le Professeur DJELO, le Professeur LIAHOU ; ainsi que le Professeur BOSHAB, avait rejeté l'idée selon laquelle l'article 71 modifié en 2011 qui a été modifié pour faire passer le suffrage universel de majorité absolue des suffrages exprimés à la majorité simple était concerné

par le principe de l'immutabilité constitutionnelle.

En le disant, MASEGABYO MULULU oubliait que l'article 71 est une des modalités d'application du « principe du suffrage universel » verrouillé. Pour le comprendre, il faut aller l'article 5, alinéas 1 à 3 de la constitution qui le définit mieux. A l'alinéa 3 il stipule que : « Le Suffrage est donc Universel, Egal et Secret ». Et qu'en tant que « Régime constitutionnel ou ensemble des règles régissant le Principe universel de l'élection présidentielle, est constitué des articles 5, 70 et 71 qui ont un lien entre eux, comme le dit plus haut le Professeur Philippe Ardant.

Dans le cas de figure, la modification de la constitution qui était intervenue par la loi n° 002/11 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution du 18 février 2006, a donc, bel et bien, touché au principe verrouillé par l'article 220, notamment celle de l'article 71 de la Constitution, qui est une modalité d'application, non, du nombre des tours des scrutins, comme certains le prétendent, mais du pourcentage des suffrages exprimés suffisants pour couvrir « le principe du suffrage universel ».

Devant cette nouvelle constitution à partir de 2011, le Président de la République Joseph KABILA KABANGE, dans cette hypothèse, a encore droit, comme « candidat indépendant », à se représenter pour un second mandat sous le nouveau régime constitutionnel de l'élection présidentielle ainsi ouvert par cette révision constitutionnelle.

### De la témérité du Communiqué du CLC

Ce communiqué du CLC est téméraire et vexatoire, car il tente ainsi de pousser le Président de la République Joseph KABILA KABANGE à rompre son silence

sur un débat scientifique sur le droit de son éligibilité à l'élection présidentielle du décembre 2018 ; et, à interrompre, comme un dictateur, les débats des scientifiques ou des politiques ou de ses partisans qui continuent à réfléchir et à en débattre librement, pour les uns ; et/ou, à réclamer qu'il se représente comme leur candidat, car, ni la CENCO ni personne d'autre n'a pas réussi à détruire jusque-là, cette thèse MIRINDI.

Le PPRD demande à la CENCO de cesser de faire du « mandat du Président de la République Joseph KABILA KABANGE un fonds de commerce » quand dans son communiqué, le CLC soutient sans vergogne qu'"il convie à la prudence les investisseurs nationaux et étrangers qui seraient tentés de conclure, avec ces autorités, de surcroît, sur base d'« un code minier promulgué dans des conditions suspectes ».

De tout ce qui précède, ce communiqué qui s'attaque contre le nouveau code minier est honte pour ses auteurs matériels et intellectuels ; et, révèle que la guerre contre la candidature du Président Joseph KABILA KABANGE que sous-traite la CENCO, depuis un temps, trouve sa raison d'être ailleurs que le prétendu souci du « respect de l'Accord de la CENCO ou de notre constitution ».

Le Plan d'une certaine communauté internationale, sous-traité par la CENCO est celui de tenter, même par la force, de se débarrasser d'un homme qui les gêne en priorisant les intérêts de son pays et de son peuple au-devant de ceux de la communauté internationale.

Le peuple restera vigilant et, il est donc appelé à lui résister farouchement.

Fait à Kinshasa, le 07 juillet 2018.

**Par KAMBERE KALUMBI Ferdinand Secrétaire Permanent Adjoint du PPRD**

# Manifeste des universitaires congolais au sujet d'un 3ème mandat présidentiel en République Démocratique du Congo

## **NOUS, Universitaires congolais;**

- Constatant le dessein de certains compatriotes d'opérer un coup d'Etat constitutionnel par des campagnes de propagande, d'achat de consciences, de cultes de personnalité, et surtout par des prises de position politiciennes fondées sur des impératifs du ventre et enrobées dans une pseudo-scientificité faisant parfois recours à des jurisprudences étrangères, du reste malheureuses, pour justifier un injustifiable troisième mandat présidentiel;

- Mus par la volonté de contribuer à sauver la Nation en péril et à défendre la Constitution de la République contre l'obsession de confiscation atavique du pouvoir, des arguties et élucubrations d'un groupe de personnes œuvrant pour la constitutionnalisation des inconstitutionnalités et des tripotillages des textes afin de servir leurs intérêts partisans et égoïstes au détriment de ceux de l'ensemble de notre peuple;

- Rappelant que l'une des causes fondamentales de la récurrence des crises politiques en République Démocratique du Congo est la crise de la légitimité des institutions et de leurs animateurs et que l'obstination du régime actuel à s'accrocher au pouvoir par toutes les voies a eu pour conséquence de replonger le pays dans cette crise de légitimité, très préjudiciable, par ailleurs, à la stabilité et à l'émergence économique du pays;

- Notant que la Constitution stipule que le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois et que le nombre et la durée de mandats présidentiels ne peuvent nullement faire l'objet d'une révision constitutionnelle;

- Rappelant que, sous les bons offices de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), les délégués dûment mandatés de la Majorité présidentielle, de l'Opposition politique et de la société civile avaient signé un Accord global et inclusif le 31 décembre 2016 en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel et démocratique par la décrispation du climat politique et l'organisation des élections paisibles, libres et transparentes excluant le président Joseph Kabila dont le second et dernier mandat présidentiel avait expiré;

- Déterminés à défendre par tous les moyens de droit la su-

prématie de la Constitution et à bâtir au cœur de l'Afrique un Etat de droit véritablement démocratique après plusieurs décennies de régime autoritaire;

### **Déclarons ce qui suit:**

1. La Constitution qui avait été adoptée à plus de 80% de voix par référendum populaire organisé du 18 au 19 décembre 2005 et promulguée par le Président de la République en date du 18 février 2006 est la loi suprême de la République. Elle en est le pacte fondateur et la source de légitimité de toutes les institutions. En tant que telle, elle est SACREE et son respect s'impose à tous les Congolais, gouvernants et gouvernés.

2. L'obligation de protéger et de défendre la Constitution s'impose en premier lieu au Président de la République qui, avant d'entrer en fonction, avait juré solennellement de l'observer et de la défendre, devant Dieu et la Nation. Le non-respect du serment constitutionnel constitue une infraction imprescriptible de haute trahison contre la Nation et l'Etat.

3. La Cour constitutionnelle comme gardienne de la Constitution devrait en toute indépendance, sans peur ni favoritisme, pleinement jouer son rôle de rempart contre toutes velléités de coups d'Etat constitutionnels en sanctionnant les excès du pouvoir législatif ou exécutif. Elle doit s'affranchir du monde politique car elle a un devoir d'ingratitude envers ceux qui interviennent dans le processus de nomination de ses membres. Elle n'est soumise qu'à la Constitution et n'est redevable qu'envers le peuple au nom duquel la justice est rendue.

4. Tout Congolais a le devoir sacré de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la Constitution, que le détenteur inconstitutionnel de ce pouvoir soit le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement, la Cour constitutionnelle, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ou toute autre institution de la République.

5. Bien plus qu'une compilation des normes, la Constitution comme n'importe quelle loi a une âme et un esprit. Afin de répondre aux préoccupations majeures qui président à l'organisation des institutions de la République d'as-

surer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat, d'éviter les conflits, d'instaurer un Etat de droit, de contrer toute tentative de dérive dictatoriale, de garantir la bonne gouvernance, de lutter contre l'impunité et d'assurer l'alternance démocratique, le peuple congolais avait notamment résolu que le mandat du Président de la République ne soit renouvelable qu'une seule fois et que le nombre et la durée des mandats du Président de la République ne puissent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle. Aucune théorie constitutionnelle ne saurait valablement être évoquée pour justifier un troisième mandat présidentiel.

6. La révision constitutionnelle du 20 janvier 2011 n'avait en rien affecté l'intangibilité du principe du nombre et de la durée des mandats qui ne pouvait faire l'objet d'une révision constitutionnelle.

7. Toute justification d'un troisième mandat présidentiel constituerait une flagrante fraude à la Constitution qu'aucune théorie de droit constitutionnel ou de science politique ne saurait justifier. Elle serait également politiquement et moralement injustifiable dans la mesure où le Président Joseph Kabila avait lui-même formellement reconnu être arrivé à la fin de son deuxième et dernier mandat et s'était engagé à ne plus se représenter à travers l'Accord global et inclusif du 31 décembre 2016 et l'Arrangement particulier signés par ses délégués de la Majorité présidentielle.

8. Nous condamnons l'implication de certains intellectuels pratiquant une science et une politique du ventre qui ne lésinent pas sur les moyens dans la construction des théories hérétiques visant la consolidation de l'autoritarisme et qui sont devenus de simples thuriféraires ou tambourinaires du pouvoir. En tant que conscience et lumière de la société, notre première mission est plutôt de mettre notre intelligence au service de la Nation afin de l'éclairer dans sa marche vers la construction d'une Nation prospère au cœur de l'Afrique. Notre savoir ne saurait donc être mis au service de l'arbitraire, des injustices ou des autoritarismes ou devenir un instrument pour justifier l'injustifiable dans notre société.

9. Constatons, par ailleurs,

que la crise que traverse actuellement le pays ne peut prendre fin qu'avec la tenue des élections libres et transparentes auxquelles le Président actuel, empêché par les dispositions constitutionnelles, ne peut participer.

10. Les dirigeants de la CENI qui est responsable de l'organisation des élections devraient comprendre qu'ils engageraient leurs responsabilités individuelles et collectives au cas où ils failliraient à leur mission constitutionnelle en renonçant à leur indépendance pour servir les intérêts d'un groupe de personnes, d'un parti politique, d'un regroupement de partis politiques ou leurs propres intérêts par la préparation des fraudes électorales au profit du régime.

11. Il ne saurait y avoir des élections paisibles, crédibles, libres et transparentes sur base d'un fichier électoral corrompu gonflé à dessein de près de 10 millions d'électeurs ni des machines à voter non prévues par la loi électorale ni par la CENI dans ses propres prévisions et commandées en violation de la loi et suivant des procédures qui défont toute transparence. La non-organisation des élections libres, crédibles et transparentes consacre l'échec de toutes les institutions déjà illégales et illégitimes pour ouvrir la voie à une transition citoyenne.

12. Science sans conscience étant la ruine de l'âme, Nous invitons tous les universitaires et d'autres intellectuels ainsi que l'ensemble de notre peuple à la conscience citoyenne et patriotique, à l'unité et à l'engagement dans la restauration de l'ordre constitutionnel dont dépendent la vie et la survie de la Nation congolaise actuellement en péril en recourant à l'application de l'article 64 de la Constitution pour sauver la République.

Vive la Constitution du 18 février 2006.

Vive le Peuple Congolais.

Vive la République Démocratique du Congo!

**Kinshasa, 14 juillet 2018**

**N.B. : Le document est signé par plus de 100 professeurs d'université et autres intellectuels parmi lesquels des notoriétés comme les Prof. Ntumba Luaba, Djoli Eseng'Ekeli, André Mbata, Buasa bu Tsumbu, Me Georges Kapiamba...**

**La Cité Africaine**

**BI-HEBDOMADAIRE**

**RECEPISSE N° MINI/CM/**

**LMO/037/2015**

**ID. NAT. : 01-93-N09303H**

**RCCM : KIN/RCCM/16-A-33160**

**67, Avenue Mont des Arts,**

**Immeubles Golf View : 5<sup>ème</sup>**

**niveau Immeuble B - Local 5A**

**Kinshasa / Gombe**

**DIRECTION**

**Directeur de la Publication :**  
**L. Masini Ntambu**

**REDACTION**

**Rédacteur en Chef:**  
**Lolo Luasu B.**

**Secrétaire de Rédaction :**  
**Luc Mabiala**

**Ont collaboré à cette édition:**

**A. Boyena**

**José Bowanza**

**Benj. Miradi**

**Niclette Masanga**

**Geneviève Mwadi**

**SCE COMMERCIAL**

**Responsable :**  
**Ir Philippe Ngoma**

**SCE MESSAGERIE**

**Responsable :**  
**César Khonde**

**REPRESENTANTS EN PROVINCES**

**Matadi :** Philippine Lunkeba M.

**Boma :** Jean Nonga

**P.A.O & INFOGRAPHIE**

**Isielumuka de Banza Kimbuku**

**ENCODAGE**  
**Geneviève Mwadi**

**IMPRIMERIE**  
**Costapress**  
**13<sup>ème</sup> Rue Industrielle**  
**Kinshasa / Limete**

## Le gouverneur J. Mbadu assiste au 1<sup>er</sup> anniversaire de Mbanza-Kongo comme patrimoine mondial

Le gouverneur de province du Kongo Central, Jacques Mbadu Nsitu, a assisté dimanche 8 juillet à Mbanza-Kongo, en Angola, à la cérémonie marquant le premier anniversaire de la reconnaissance par l'UNESCO, depuis le 8 juillet 2017, de cette ville angolaise érigée patrimoine mondial culturel et naturel de l'humanité, rapporte l'Agence Congolaise de Presse (ACP). Plusieurs activités ont été organisées lors de cette commémoration, dont l'exposition de la richesse naturelle, artistique et culturelle ainsi que la visite guidée des sites touristiques de cette ancienne capitale du royaume Kongo, notamment l'ancienne résidence royale érigée en musée où sont gardés les vestiges témoignant la vie des anciens rois. La délégation du Kongo Central, composée également de quelques membres du gouvernement provincial, a aussi visité à Mbanza-Kongo la première église catholique au Sud du Sahara nommée « Kulumbimbi », le cimetière des anciens rois et le site où les rois communiaient avec la population et qui sert actuellement de tribunal ancestral. S'adressant à la presse angolaise, le gouverneur Jacques Mbadu Nsitu a remercié le Chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange qui l'a autorisé à prendre part à cette cérémonie de commémoration, ainsi que son collègue gouverneur de la province Do Zaïre pour l'avoir invité. Le gouverneur du Kongo Central a fait part à son homologue angolais du fait que le Président Joseph Kabila Kabange avait commis des chercheurs, des professeurs d'université, des anthropologues et des historiens pour appuyer la candidature de Mbanza-Kongo à l'UNESCO. L'Angola et la RDC, a-t-il noté, sont liés par une même histoire et une même culture, des liens de solidarité, de fraternité et d'amour, ajoutant que le Kongo Central et le Nord de l'Angola partagent également une histoire commune.

## Matadi : Le maire annonce la reprise de l'opération d'assainissement dans sa juridiction

Le maire de Matadi, Patthy Nzuzi wa Makengedi, a annoncé la reprise de l'opération d'assainissement dans sa juridiction, dans un entretien lundi avec l'ACP. Il a indiqué que cette reprise des travaux communautaires d'assainissement communément appelés « Salongo » se fera de manière intensive, avec des nouvelles stratégies mises en place pour le bien-être de la population de sa juridiction. Le maire Patthy Nzuzi a souligné que ces travaux, entrepris à son initiative, consisteront à l'évacuation des immondices et au débouchage certains caniveaux, réaffirmant son engagement d'être toujours proche de la population dans la réalisation des travaux communautaires relevant de sa compétence. L'autorité urbaine a fait savoir que les travaux communautaires vont s'effectuer même pendant les jours de la semaine, de manière rotative par deux équipes, avant d'ajouter que la mairie s'est dotée de ses propres matériels pour l'exécution de ces travaux et mettra très prochainement à la disposition de la population des poubelles publiques, afin d'éviter la présence des certains déchets dans la ville.

## Le 312<sup>ème</sup> anniversaire du meurtre de la prophétesse Kimpa Mvita commémoré

### à Matadi

Le 312<sup>ème</sup> anniversaire du meurtre de la prophétesse Kimpa Mvita par les colons portugais à Mbanza-Kongo, dans la province angolaise de Do Zaïre, a été commémoré dans la douleur au temple de l'Association culturelle Kintuadi kia Bangunza (ACK), au cours d'un culte d'action de grâce dite au mont Nzululu (ex-Pic Cambier) dans la commune de Matadi. Selon l'ACP, ce culte s'est déroulé en présence du vice-ministre des Infrastructures et travaux publics, Papy Mantezolo, en séjour de travail à Matadi et de plusieurs personnalités du monde politique et administratif. Le prédicateur du jour a, dans son message, mis en exergue les caractères héroïques de l'illustre disparue dans sa lutte contre l'évangélisation étrangère, avant d'épingler les accusations gratuites portées contre elle par les colons portugais qui l'ont accusé jalousement d'adultère, qui a valu à sa condamnation à mort. Pour sa part, le représentant légal de l'ACK, le prophète Menga Menga, a exhorté l'assistance sélecte venue de l'Angola et de tous les coins de la RDC, à garder des pensées pieuses en mémoire de Kimpa Vita qui a voulu marquer, de son vivant, une pierre blanche dans la lutte contre le racisme partisan caractérisé par l'imposition de la culture importée au détriment des rites purement africains.

## Le Front commun pour le Congo présenté à la presse à Matadi

Le ministre du Développement rural, Justin Bitakwira, a présenté aux journalistes de Matadi le regroupement politique Front commun pour le Congo (FCC), lors d'un point de presse qu'il a animé mardi dans cette ville portuaire, selon une dépêche de l'ACP. M. Bitakwira, également membre du comité stratégique du FCC, a indiqué que l'initiative de la création de ce regroupement politique est venue du Chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange, soulignant que la charte stipule que chaque organisation, parti ou regroupement politique garde son identité et ses moyens d'action. Il a souligné la question de solidarité entre groupes comme un des éléments moteurs dans la mise en place de ce front qui prévoit de présenter un candidat unique à la prochaine élection présidentielle prévue le 23 décembre prochain. M. Bitakwira a fait part de la détermination du regroupement de tout mettre en œuvre pour que le cycle électoral soit respecté.

## Cent doses supplémentaires de vaccin antirabique pour poursuivre la lutte contre la rage canine à Boma

L'inspection urbaine de l'agriculture, pêche et élevage à Boma a reçu de l'Institut national des recherches biomédicales (INRB) un lot de 100 doses supplémentaires de vaccin antirabique afin de poursuivre de la lutte contre la rage canine dans cette ville, a indiqué mercredi à l'ACP l'lr Daniel Kuika Tsoni, inspecteur urbain de l'agriculture. L'lr Kuika Tsoni a rappelé qu'un lot de 230 doses avait été reçu par ses services le 28 septembre 2017 lors de la journée internationale de la rage. Le lot supplémentaire de 100 doses de vaccin antirabique va permettre à l'inspection urbaine de récupérer les chiens n'ayant pas encore reçu leur vaccin suite à la résistance de leurs propriétaires, a-t-il fait savoir. L'inspecteur Kuika a lancé un appel pressant aux propriétaires des chiens à passer dans les installations de l'inspection de l'agriculture, situées dans l'enceinte de l'abattoir public,

en vue de faire vacciner leurs bêtes et ainsi de lutter et chercher à éradiquer la rage canine dans la ville de Boma et ses environs.

## Léon Muanda élu nouveau président de la délégation syndicale à la CVM/Boma

Léon Muanda a été élu président de la délégation syndicale de la Congolaise des voies maritimes (CVM) à Boma, à l'issue d'une assemblée générale électorale tenue le week-end, a appris l'ACP mercredi de source proche de la délégation syndicale de cette entreprise dont la direction générale est basée à Boma. Elu avec 738 voix, M. Muanda a promis de travailler pour la défense des intérêts des travailleurs et de l'entreprise, après avoir remercié ses électeurs. La CVM est comptée parmi les entreprises publiques les plus importantes à Boma.

## Un passager tué sur le coup et un autre perd son pied dans un accident de moto à Matadi

Un passager a été tué sur le coup et un autre a perdu son pied dans un accident de moto survenu mercredi dans l'avant-midi à proximité du bar dancing Béatitude, situé à moins d'un kilomètre du rond-point Mvuadi à Matadi, a constaté l'ACP. Un motard, chargé de deux passagers qui partaient à Mvuadi, qui se faufilaient entre un véhicule remorque entrain de croiser un bus en partance pour Kinshasa, s'est renversé sur la chaussée après que son passager de derrière a vu son habit s'accrocher à la remorque, et subitement le bus qui allait dans le même sens que la moto a marché sur la tête de l'un des passagers de la moto. L'explosion de la boîte crânienne avait affolé les personnes qui se sont accouru au lieu de l'accident, comme les mouches s'agglutinent sur le sucre. Cependant, l'autre passager de la moto a vu sa jambe gauche amputée du pied. Le motard, qui tentait de s'évader, a été maîtrisé par les curieux. Cet accident qui est venu s'ajouter à plusieurs autres qui ont eu lieu dans la ville de Matadi, aurait pu être évité si les conducteurs des taximotos respectaient scrupuleusement le code de la route, ont soutenu des spectateurs de cet horrible accident.

## Le maire de Matadi rassure ses administrés de la continuité des travaux de finition du stade Lumumba

Le maire de Matadi, Patthy Nzuzi wa Makengedi, a rassuré ses administrés de la continuité des travaux de finition du stade Lumumba, lors d'une interview accordé mercredi à la presse. Lors de cet entretien, rapporte l'ACP, le maire de Matadi a loué la dextérité de l'exécutif provincial qui avait lancé une autre offre, après avoir constaté que la première entreprise soumissionnaire, ne respectait pas les clauses du contrat. Alors l'autorité provinciale, qui est décidée de donner un stade de renommée internationale, a résolu de ne pas reconduire le premier contrat arrivé à terme, pour signer un autre avec l'actuelle entreprise « Mango International », ayant remporté la mise, au terme du respect de tout le processus des principes de marché public. A cette occasion, le chef de l'exécutif urbain a fait savoir que la société de construction Mango international avait obtenu la charge de parachever les travaux de ce stade. Son bon sens du pragmatisme se traduit par la venue des 9 conteneurs des matériels pour les travaux de finition de ce complexe sportif, parmi les-

quels, les chaises, la pelouse synthétique et les poteaux. Sur ce, Patthy Nzuzi s'est dit déjà satisfait de l'avancement des travaux, avant de rappeler que très prochainement, un autre lot des matériels est attendu pour le parachèvement rapide des travaux de ce stade.

## L'APEF dénonce la vente illicite des médicaments anti-paludisme dans certains centres de santé à Kisantu

Le secrétaire général de l'ONG Action pour la protection des enfants et femmes (APEF), Claude Mampuya, a dénoncé, mardi au cours d'un entretien avec l'ACP, la vente illicite des médicaments contre le paludisme, distribués à travers les centres de santé de Kisantu/Inkisi par l'organisme international Santé rurale (SANRU) pour soigner gratuitement les patients atteints de la malaria. A cette occasion, M. Claude Mampuya a laissé entendre que les centres de santé de Kisantu/Inkisi continuent à percevoir des frais pour le test et le traitement c'est-à-dire, les médicaments contre la malaria, en dépit de la recommandation de la prise en charge gratuite des patients pour cette maladie (la malaria) par la SANRU. « Quatre-vingts pour cent des cas traités dans les centres de la zone de santé de Kisantu sont des cas de malaria », a-t-il noté, soulignant que les personnes soignant profitent de l'ignorance de la population pour se faire de l'argent indument. C'est dans ce contexte que M. Claude Mampuya a annoncé les actions de sensibilisation que compte mener l'APEF pour éveiller l'attention de la population et décourager ainsi les structures médicales, les pharmacies ou autres personnes qui se livrent à cette escroquerie dans cette zone de santé.

## Avancées significatives des travaux de réhabilitation du tronçon Mvuadu-pont Mpozo à Matadi

Des avancées significatives ont été signalées sur les travaux de réhabilitation du tronçon routier marché Mvuadi-pont Mpozo dans la commune de Matadi, long d'environ 8 km sur la route nationale Matadi-Kinshasa, après deux mois des travaux de bétonnage de la chaussée exécutés par l'entreprise de génie civile SOCOPE, sous la surveillance technique de l'Agence congolaise des grands travaux (ACGT) et financés par le gouvernement de la RDC. La première bande qui va du marché Mvuadi au rond-point M'zee Laurent-Désiré Kabila est entièrement bétonnée, à la satisfaction des usagers, en dépit des quelques difficultés de circulation sur le tronçon dus à des embouteillages des gros véhicules remorques. Les transporteurs ont exprimé leur satisfaction pour l'avancée des travaux.

## Les rappers de Matadi réunis en association

L'Association des rappers de Matadi (ARM) a obtenu du maire de la ville, Patthy Nzuzi wa Makengedi, son agrément provisoire, a annoncé le président de l'association, Amboka Monga PM, à l'issue d'une réunion des membres tenue à son siège au quartier Ville Haute. L'agrément autorise l'association à mener ses activités sur toute l'étendue de la ville de Matadi. M. Amboka Monga s'est dit satisfait de ce agrément provisoire de la mairie, avant de demander aux artistes de s'adhérer nombreux à l'ARM pour être reconnus officiellement.

Une sélection de P. NGOMA





# Au pays de l'Oncle Sam

## USA - Chine: est-ce déjà la guerre commerciale?

Rien ne va plus entre les Etats-Unis et la Chine. Selon la chaîne de télévision CNN, les dirigeants chinois ont ouvertement accusé les Américains d'avoir délibérément déclenché la « plus grande guerre commerciale de l'histoire économique », alors que les deux parties imposent de nouveaux tarifs sur des milliards de dollars d'exportations respectives.

Selon la même source, la tarification de l'Administration Trump ciblerait plus de 800 produits d'une valeur totale de 35 milliards de dollars, tout comme les machines industrielles, les produits médicaux et les pièces automobiles.

Mais les dirigeants chinois qui ne semblent pas s'en laisser conter ont immédiatement réagi, en rassurant les partenaires entre autres que leur pays n'a, en aucun cas, envie d'une guerre commerciale d'où qu'elle vienne, tout en mentionnant une liste de représailles potentielles aux mesures américaines.

Sont, en attendant, ciblés par les dirigeants chinois les biens tels que les fruits et la viande de porc ; et les droits de douane seraient initiés si Pékin ne parvient pas à une solution négociée avec les Etats-Unis.

La capitale chinoise attendrait donc avec impatience une solution négociée au plus vite avec Washington afin, précise l'annonce, « d'éviter de causer du tort à l'ensemble de la coopération entre les deux Nations ».

## Les Démocrates vent debout contre la nomination du juge Brett Kavanaugh à la Cour suprême

Les dés ont été jetés depuis quelques jours. Donald Trump a désigné le conservateur Brett Kavanaugh à la Cour suprême en remplacement du juge Anthony M. Kennedy qui, on le sait, a pris une retraite méritée. Mais comme on pouvait s'y attendre, cette nomination passe mal dans le camp Démocrate où le nouveau promu est considéré comme un ultra conservateur. Ce qui donnerait automatiquement désormais la majorité au Parti du président avec 5 juges conservateurs contre 4 juges modérés.

Autant dire que la bataille de confirmation au Sénat risque d'être houleuse. Bien que légèrement minoritaires, les Sénateurs de la gauche américaine n'entendent donner un chèque en blanc au nouveau magistrat. Ils pourraient d'ailleurs être rejoints par les « anti-Trump » du Parti Républicain qui verraient très mal que le président ait désormais à sa portée tous les leviers du pouvoir. Il serait peut-être bon

de noter qu'un juge à la Cour suprême est nommé à vie. Il pourrait y rester le temps qu'il le voudrait.

Un petit détail de la presse qui vaudrait bien son pesant d'or, le juge Kavanaugh fut conseiller du président W. Bush pendant plusieurs années, et son épouse Ashley, secrétaire particulière du président. Un couple né sous une bonne étoile, serait-on tenté de conclure.

## 2<sup>ème</sup> mandat à la Maison Blanche: Donald Trump déjà sur les starting-blocks ?

Ce que le président américain a confié récemment à la presse britannique est connu de l'Amérique entière. Donald Trump n'a jamais fait mystère de son intention de briguer un 2<sup>ème</sup> mandat, surtout que la Constitution de son pays le lui autorise.

Il est peut-être vrai qu'au sein de son propre Parti certaines personnes souhaiteraient vivement que cette « aventure » s'arrête à 2020, d'autant que l'actuel président américain ne semble pas en phase avec la ligne directrice du Parti Républicain. Mais Trump reste convaincu d'avoir encore la cote chez les « sans voix », c'est à dire chez les Américains moyens.

« Je serai de nouveau candidat parce que des gens me le demandent », a-t-il lâché. Le 45<sup>ème</sup> président s'est dit certain de rempiler. Dans le camp démocrate, Donald Trump ne semble pas voir grand monde capable de le concurrencer. Il aurait-il du reste dit un jour que l'éventualité d'une candidature de la grande dame de la presse américaine Oprah Winfred ne lui faisait nullement peur ?

« Je sais qu'elle ne sera pas candidate. Mais si jamais elle l'était, je la battrais à plate couture », a-t-il prévenu, avant de poursuivre: « Oprah est une amie, je connais où cela peut lui faire mal ».

La campagne pour 2020 serait-elle déjà lancée? C'est une évidence dans un pays où chaque fait et geste du locataire de la Maison Blanche compte.

## Joe Jackson: la disparition d'un patriarche

Ce serait manquer à un devoir que de ne pas souligner dans ces colonnes la disparition depuis plusieurs jours de Joe Jackson (89 ans), patriarche de la famille Jackson mais surtout père géniteur de l'immortel Michael Jackson. Joe Jackson qui souffrait d'un cancer avait senti venir sa mort. Car dans un dernier message écrit de sa main sur son compte Twitter, Joe Jackson a livré son dernier mot à la planète entière: « J'ai vu davantage de couchers de soleil qu'il ne m'en reste à voir. »

Adieu Patriarche et merci surtout de nous avoir donné un jour un vrai génie !

## Ce qu'il faut désormais à Fally Ipupa pour triompher à Hollywood

L'artiste congolais Fally Ipupa est sur la bonne voie. Soutenir le contraire c'est faire preuve de mauvaise foi caractérisée.

A suivre ce jeune homme de très près, on constate qu'il a carrément pris la relève de l'immortel Papa Wemba qui, de son vivant, avait décidé d'accomplir le plus difficile, c'est-à-dire : sortir la musique congolaise du ghetto.

Et qu'on l'aime ou qu'on le déteste, ce qu'accomplit actuellement cet ancien chanteur de Quartier Latin de Koffi Olomide demeure impressionnant à bien d'égards. C'est un des rares, si pas l'unique actuellement, à faire sortir la chanson congolaise des sentiers battus. Fally Ipupa a cette intuition de conduire l'art congolais vers de nouveaux horizons. Il mérite bien d'être soutenu.

Il n'a certes pas triomphé récemment au dernier « Best International Act, au BET ». Mais les raisons ne sont pourtant pas difficiles à imaginer.

En effet, comme tout chanteur compositeur congolais, Fally Ipupa traîne avec lui comme un boulet un vrai handicap. C'est celui d'écrire la majorité de ses œuvres en « lingala facile », comme dirait l'autre. Une langue - on convient difficile à maîtriser par les habitués membres du jury. Ensuite, face à un artiste venu d'un pays anglophone tel que Davido, tout semblait bien pipé d'avance.

Ainsi donc, face à un concurrent venu d'un pays anglophone et dont les textes de chansons sont en anglais, c'était quasiment mission impossible.

Du reste, c'est à se demander si le mélomane congolais moyen aurait eu le privilège de surfer sur le net pour participer au vote qui précède le verdict des jurés. La réponse est vite trouvée. C'est : non !

Quelles que soient nos tendances, il nous faut soutenir et encourager Fally Ipupa pour les sacrifices qu'il consent afin que le son de la musique de la RDC retentisse dans le concert des nations. Et c'est dommage de constater que certains « has been » tente le tout pour le tout pour décourager ceux qui se sacrifient sans compter pour écrire une nouvelle page d'une musique qui vivrait uniquement désormais de son passé, alors que tout semble bouger autour de nous.

Et certains commentaires sur Fally Ipupa dans les réseaux sociaux laissent souvent sans voix.

Et pourtant, dispersés comme ils le sont actuellement, les artistes congolais, toutes tendances confondues, auraient de la peine à voir le bout du tunnel.

Et à Fally Ipupa, l'incontestable porte étendard actuel de la musique

congolaise, nous disons: « seuls sont perdus d'avance les combats qu'on ne livre pas. »

Good luck !

## Une femme congolaise au sommet de la statue de la Liberté en guise de protestation

Elle a curieusement tenu à dire à sa manière à la terre entière que la politique du gouvernement américain sur l'immigration manquait d'humanisme. C'est l'incroyable réaction d'une jeune femme congolaise d'une trentaine d'années qui a pris le courage et les risques d'escalader, à mains nues, près de 50 mètres du socle de la statue de la Liberté de New York afin de livrer son message à la terre entière. Elle a exactement choisi la journée du 4 juillet, jour de la fête de l'indépendance américaine.

Après plusieurs tractations avec l'autorité locale, c'est finalement la police qui s'était résolue à aller la cueillir au sommet de ce symbole.

Elle a finalement été identifiée comme Thérèse Patricia Okoumou qui vit à New York depuis une dizaine d'années. Cette militante des droits civiques qui ne serait pas à son premier acte de bravoure a été immédiatement inculpée pour « conduite désordonnée et interférence avec l'administration gouvernementale. »

No comment!

## Serena Williams: un comeback manqué

La superstar américaine du tennis est passée à côté de l'exploit en chutant lourdement devant l'Allemande Angélique Kerber (10<sup>ème</sup> mondiale au classement ATP) samedi, en finale du tournoi de Londres. Serena est lourdement tombée (3-6), (3-6) loupant ainsi l'occasion d'égaliser Steffi Graf, cette autre légende de la petite balle blanche, en nombre de victoires en grand chelem, soit 24.

Et pourtant, l'Amérique entière rêvait d'un retour gagnant de celle qui est devenue une Maman pour la première fois. Mais le fait qu'elle soit arrivée en finale présage d'un futur meilleur. Et sans nul doute, elle devrait rapidement quitter les profondeurs du classement de l'ATP (181<sup>ème</sup> joueuse mondiale avant le tournoi) pour les premières places.

La finale s'est disputée en présence de la Duchesse Meghan, épouse du Prince Harry, qui est une amie personnelle de Serena. La fête, ce sera certainement pour la prochaine fois. Par ailleurs dans une interview sur CNN, Serena Williams a déclaré que c'est pour honorer toutes les mamans du monde qu'elle avait décidé de prendre part au dernier tournoi.

**MALU**

# Allemagne : La coalition au pouvoir s'accorde sur la question migratoire

Acculée sur sa politique générale envers les migrants, la Chancelière allemande Angela Merkel est parvenue à sauver sa coalition, grâce à un compromis trouvé d'abord avec son alliée, l'Union chrétienne sociale de Bavière (CSU), et après l'avis favorable des Sociaux-démocrates du SPD audit accord.

Ces trois formations politiques, qui forment une nouvelle « grande coalition », laborieusement mise en place, depuis un peu plus de trois mois, après les élections législatives de septembre 2017, ont trouvé, le 5 juillet, un accord sur le renvoi de certains migrants à la frontière germano-autrichienne, d'où les demandeurs d'asile enregistrés au préalable dans d'autres pays de l'Union européenne seraient renvoyés vers ces pays.

Depuis quelques semaines, un différend opposait la Chancelière Merkel à M. Horst Seehofer, ministre de l'Intérieur et président de la CSU, qui menaçait de quitter le gouvernement si Mme

Merkel ne durcissait pas sa politique à l'égard des migrants. Contre l'avis de la Chancelière, Horst Seehofer avait menacé de renvoyer à la frontière les demandeurs d'asile qui viennent en Allemagne après avoir été enregistrés dans d'autres pays de l'UE.

## Des « centres de transfert » et non des « centres de transit »

L'accord tripartite prévoit une accélération des procédures de renvoi des migrants ayant déjà demandé l'asile dans un autre pays de l'UE vers le pays en question, conformément au principe de Dublin, mais seulement s'il y a des accords bilatéraux avec le pays de première entrée dans l'UE.

Ces demandes d'asile seront traitées dans les 48 heures, dans des postes de police si les requérants ne peuvent pas être transportés à l'aéroport de Munich pour

être renvoyés dans le pays de première entrée.

Selon la présidente du SPD, Andrea Nahles, l'accord ne prévoit pas la création de « centres de transit », comme le souhaitait M. Seehofer. Ce Parti a fait valoir que de tels centres pourraient être considérés comme des camps d'internement. En Allemagne, le terme « camp » rappelle de mauvais souvenirs d'une époque que l'on voudrait à jamais révolue. Du coup, au lieu de « centres de transit », l'accord parle de « centres de transfert » qui seront aménagés dans des postes de police.

Certains observateurs expliquent l'intransigeance de Horst Seehofer par le fait que des élections régionales sont prévues en octobre prochain en Bavière, où près d'un million d'électeurs de la CSU se seraient tournés vers le Parti d'extrême droite Alternative für Deutschland, selon les sondages.

## « Mettre de l'ordre

## dans toutes les formes de migration »

Le compromis envisagé également de présenter au Parlement, dans les prochains mois, un projet de loi sur l'immigration. Les arrivées de migrants en Allemagne, qui avaient atteint voire dépassé le million de personnes en 2015-2016, en raison notamment du conflit syrien, ont fortement baissé, ne s'élevant qu'à 15.400 demandeurs en 2017.

Jusqu'ici, Mme Merkel refusait de renvoyer les demandeurs d'asile dans le pays de l'UE où ils étaient déjà enregistrés. Mais elle a changé d'avis pour rassurer ses compatriotes. « Il faut mettre de l'ordre dans toutes les formes de migration, afin que les gens voient que la loi est appliquée et respectée », a-t-elle affirmé devant le Bundestag. « Il nous faut une loi sur l'immigration pour les travailleurs qualifiés, afin que tout le monde s'y retrouve. Sinon, il nous sera impossible de combattre le

trafic d'êtres humains », a-t-elle ajouté.

Cependant, si l'Allemagne renvoie des migrants en Autriche, celle-ci fera de même avec l'Italie. L'Autriche a d'ailleurs fait savoir qu'elle fermera ses frontières sud avec l'Italie et la Slovaquie si l'Allemagne met en application sa décision, craignant que les contrôles stricts à sa frontière avec l'Allemagne ne fassent augmenter le nombre de migrants sur son propre territoire.

Alors, que fera l'Italie ? « Si l'Autriche veut faire des contrôles, elle en a tous les droits. Nous ferons la même chose », a prévenu son ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini. Une telle attitude risque de provoquer un effet de domino en Europe, fermant ainsi la porte aux migrants.

Une réunion des ministres de l'Intérieur allemand, autrichien et italien est prévue cette semaine pour étudier les moyens de couper la route de l'immigration entre l'Afrique et l'Europe par la Méditerranée.

R.M.

## Crise à la MESP

# Les leaders syndicaux de l'EPSP appellent à la paix des braves

La mutuelle de santé des enseignants de l'EPSP traverse depuis quelques mois une zone de turbulence qui ne touche pas heureusement l'objet social de cette association sans but lucratif (Asbl). Pour apaiser cette tempête qui risque de mettre à mal l'avenir de cette structure appartenant exclusivement aux enseignants du secteur public, les leaders syndicaux appellent à une paix des braves entre diverses parties. Face à cette situation, ils ont été amenés à mettre sur place un comité de crise en vue de restaurer le plus rapidement possible la paix dans la maison.

C'est pourquoi, après l'audience leur accordée le mardi 10 juillet dernier par le ministre de l'EPSP, Gaston Musemena, ils ont pris la sage décision d'échanger avec le Président du conseil d'administration (PCA) de la MESP, Me Guy Mafuta, pour recueillir son point de vue sur les griefs portés contre lui par l'autorité ministérielle de l'EPSP. C'est dans la grande salle de réunion de la MESP que cette rencontre a eu lieu hier jeudi 12 juillet.

De prime abord, le PCA a exprimé sa satisfaction et salué la démarche des syndicalistes qu'il a qualifiée de démarche intellectuelle étant donné qu'en cas de

problème il est indiqué d'entendre les deux sons de cloche des protagonistes pour savoir à quoi s'en tenir. Dans le cas d'espèce, a-t-il fait savoir, il n'est pas question pour lui de contredire la version du ministre de l'EPSP, mais d'apporter un certain éclairage sur la situation réelle de l'ASBL dont il a reçu mandat de diriger avec le quitus des membres de l'Assemblée générale qui venaient par ailleurs de lui renouveler dernièrement leur confiance, au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au centre catholique Nganda.

Après avoir suivi le rapport leur présenté par le PCA de la MESP et leurs échanges avec lui, les leaders syndicaux ont, par la bouche de leur président du comité de crise, M. Guylain Embusa, lancé un appel à l'apaisement.

En substance, ils ont déclaré qu'ils vont à présent s'atteler à confronter les documents leur remis par le ministre de l'EPSP et par le PCA. A la fin de l'examen desdits documents, ils feront des recommandations non pour condamner ou laver l'une ou l'autre partie, mais pour renforcer et améliorer le fonctionnement de cette ASBL qui, a-t-il rappelé, est un acquis de l'intersyndical de l'EPSP en faveur des enseignants.

## Bilan

Au 31 décembre 2017, la MESP Asbl comptait 112.569 bénéficiaires. Il s'agit de personnes qui ont reçu une carte biométrique attestant de leur enregistrement à la MESP Asbl en qualité de bénéficiaires. A la même date, la MESP avait signé des conventions de prestations sanitaires avec 107 formations sanitaires de tous les niveaux de soins.

Depuis sa création en 2012, la MESP a déjà pris en charge 1.107.410 cas de maladie. Ce qui signifie, tenant compte des statistiques de bénéficiaires, que le taux d'utilisation des services est d'au moins deux contacts par bénéficiaires par an ; ce qui est largement au-dessus des recommandations de l'OMS qui préconise un contact. Au regard de ce bilan élogieux qui fait de la MESP une mutuelle de santé de référence en Afrique, les responsables de cette Asbl se sont fixé comme objectif principal à atteindre dans un délai raisonnable son extension à travers toutes les provinces du pays. Un ambitieux et noble projet qui exige une collaboration sincère entre les enseignants, les bénéficiaires, et le gouvernement, employeur.

**MUKE wa MUKE**

# La France invite Kinshasa à « renouer » le dialogue avec la communauté internationale

L'ambassadeur de France en République démocratique du Congo a exhorté samedi à Kinshasa les autorités congolaises à renouer le dialogue avec la communauté internationale avec laquelle les relations se sont dégradées depuis le début de l'année. Devant plusieurs dizaines d'invités réunis dans sa résidence pour la fête nationale de son pays, l'ambassadeur de France en RDC Alain Rémy a vanté les relations qui unissent les deux pays.

Rémy est arrivé en fin de mandat, après trois années en poste. « J'ai fait le constat d'une dégradation régulière de la relation de la RDC avec une partie de la communauté internationale, avec nombre de ses partenaires traditionnels, de ses amis », a-t-il regretté. L'ambassadeur a souhaité que « le dialogue soit renoué à tous les niveaux, pour le bien de tous. La méfiance n'est jamais bonne conseillère, la main tendue inspire davantage », a-t-il estimé.

Le diplomate a par ailleurs souhaité que « la maison Schengen soit de nouveau autorisée à fonctionner normalement ». La maison Schengen, une sorte de consulat européen géré par la Belgique qui instruisait les demandes de visas pour 18 pays

européens, a été fermée au début de l'année sur décision des autorités congolaises. Kinshasa avait réagi à la décision de la diplomatie belge de redéployer l'aide publique au développement vers des ONG pour protester contre la crise politique en RDC liée au maintien au pouvoir du président Joseph Kabila après la fin de son deuxième et dernier mandat qui s'est achevé le 20 décembre 2016 dans un climat de violences.

« La RDC s'apprête à vivre des heures décisives à la fin de l'année (...) Là encore, la France sera aux côtés du Congo », a assuré M. Rémy.

Des élections sont prévues le 23 décembre en RDC, avec une présidentielle qui permettra de désigner le successeur du président Kabila. « La France n'a pas d'intérêt particulier dans les richesses minières du pays, dans son cuivre, dans son cobalt, dans son or, dans son coltan ou dans ses diamants ».

Elle « souhaite simplement qu'en tournant cette page, les Congolais en ouvrent une nouvelle, en paix avec eux-mêmes et prêts à marcher vers leur avenir », a affirmé M. Rémy.

**RO/CITAF**

## Le Viseur

### Candidat unique !

(suite de la page 1)

terme du congrès tenu le week-end dernier par son parti le MLC. Avec tant de candidats, les observateurs sont d'avis que l'opposition verrait ses voix totalement éparpillées lors de la présidentielle, et donc ruinerait ses chances de l'emporter et d'imposer l'alternance au pouvoir. D'où l'exigence d'un rassemblement destiné à jauger et juger des ambitions et des capacités réelles des différents postulants, de manière à parvenir à un modus vivendi qui permettrait de booster un candidat commun derrière lequel toutes les forces du changement se rangeraient. Depuis quelques jours, l'on entend d'ailleurs des appels dans l'opposition invitant à la convocation urgente d'une rencontre des forces de l'opposition pour débattre de ces questions et aboutir à une position commune dans la perspective des élections qui pointent à l'horizon.

Mais ne voilà-t-il pas que depuis peu, la Majorité présidentielle qui semblait être à l'abri de ce type de préoccupation, vient elle aussi de s'inscrire dans la logique d'une candidature commune. C'est qu'entretiens, le camp Kabila a résolu de ratisser encore plus large par la création du Front commun pour le Congo qui englobe en son sein, outre la MP, un bon nombre de partis et regroupements politiques, des associations de la Société civile ainsi que des personnalités en vue venant de tous les horizons. Mais pour éviter les mauvaises surprises de celui qui, à force de trop embrasser, finit par mal êtreindre, comme le dit l'adage, les stratèges kabilistes ont mis en œuvre un mécanisme de fidélisation des sociétaires du FCC. Ces derniers ont été contraints de signer un acte d'engagement officiel afin de confirmer leur soutien au candidat qui sera désigné pour porter les couleurs de celui qui, à la prochaine présidentielle. Ici, la procédure a suscité questionnements. D'abord en ce qui concerne les membres du gouvernement actuel. D'aucuns dénoncent cette pression qui contraint les ministres d'adhérer au FCC par un devoir de solidarité gouvernementale, lequel a été traduit en des termes comminatoires attribués à un illustre ministre français : "Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça démissionne". Ce qui, dans le propos qui nous occupe, pourrait devoir signifier : ou vous signez la charte du FCC ou vous devrez quitter le gouvernement ! Il n'en aura pas fallu davantage pour assujettir des leaders particulièrement attachés à la manœuvre. D'autres se chagrinent encore que les ministres représentant l'opposition au sein de ce cabinet, suivant l'accord de la Saint Sylvestre, en soient venus à faire allégeance à la Majorité. Question : si tout le monde revêt désormais la même couleur, peut-on encore parler d'un gouvernement d'union nationale dirigé par un représentant de l'Opposition et censé impliquer Majorité, Opposition, Société civile? Que devient dans ce cas l'accord du 31 décembre 2016 qui trouve son fondement dans une gestion de l'Etat basée sur le principe de l'équilibre institutionnel et de la cogestion ? Autre sujet de préoccupation, le fait pour les sociétaires du FCC d'avoir souscrit à une démarche soutenant un candidat qui reste à désigner, c'est-à-dire quel qu'il soit, sans savoir leur part de responsabilité dans la désignation dudit candidat. N'est-ce pas ce qui s'appelle : acheter un chat dans un sac ?

Qu'à cela ne tienne. Une chose est certaine, sur la voie de la candidature unique à la présidentielle, aucun camp ne peut se dire d'avance rassuré et certain de son fait. Dans l'opposition, rien ne garantit encore que les différents candidats puissent taire leurs égos et mettre la lumière sur un seul candidat au profit duquel tous devraient se liquer et mobiliser les forces en vue d'obtenir l'alternance. Côté FCC, personne ne peut présager qu'en campagne électorale, tous, même les recrues de la dernière heure, acceptent d'assumer, derrière le candidat commun, le bilan des deux mandats de l'actuel régime. En 2011, l'on a vu des candidats à la députation nationale se garder de distribuer les matériels de propagande de leur candidat président de la République, de peur d'être eux-mêmes sanctionnés par l'électorat. Conséquence, l'on a vu des circonscriptions où un candidat député était élu, alors que son candidat à la présidentielle était rejeté, n'atteignant parfois même pas la moitié des voix engrangées par ledit député.

Quoi qu'il en soit, candidat commun ou unique, dans un camp comme dans l'autre, il y a une variable majeure et déterminante que nul ne maîtrise : les partis ou regroupements politiques ne sont pas les propriétaires des voix des électeurs ; et les consignes de vote n'engagent que ceux qui les donnent.

Mantha L.

## Actualités Sportives

### Coupes africaines interclubs

### Mazembe et V.Club de nouveau sur la sellette

Après la Coupe du monde qui a focalisé l'attention des sportifs africains, retour sur le continent où va se jouer la 3<sup>è</sup> journée phase des groupes de coupes africaines interclubs.

En C1, TP Mazembe croise Mouloudia d'Alger, ce mardi 17 juillet dans son stade de Kamalondo à Lubumbashi. Les corbeaux, leader du groupe B avec 6 points, sont déterminés à poursuivre sur leur lancée. Les algériens de Mouloudia le talonnent au classement avec 4 points. Difaa Hassani El Jadidi du Maroc 1 point et ferment la marche les tunisiens d'Entente Sportive de Sétif 0 point. Pour préparer le match de cet après-midi, TP Mazembe avait livré un match amical international, le jeudi 12 juillet à Levy Mwana wana stadium de Ndola en Zambie face à Orlando Pirates de la RSA. Match soldé sur le score de (0-0). Les poulains de Pamphile Mihayo sont tenus de signer une belle victoire devant leurs supporters.

En C2, V.Club ira à l'assaut des ghanéens Aduana Stars, le mercredi 18 juillet en terre ghanéenne. Rappelons que grâce à leur victoire face à l'équipe ivoirienne Asec Mimosas (3-1), le mercredi 16 mai au Stade des Martyrs pour compte de la 2<sup>è</sup> journée,

V.Club est la tête du groupe avec 4 points. Les poulains de Florent Ibenge très en verve, sont déterminés à ramener les trois points à Kinshasa.

### Catch

### Des journalistes américains à Kinshasa palper le style congolais

Existe-t-il le catch style congolais ? La réponse est oui. A cet effet, 4 journalistes américains séjournent depuis le samedi 14 juillet dans la capitale Kinshasa pour le découvrir et le montrer à travers la planète.

Conduite par Me Franck Mpinda, celui-là même qui a fondé le style Pinda Kaï, la délégation des journalistes américains travaille d'arrache-pied dans la matérialisation des documentaires y afférents en vue de s'imprégner de mode de vie des catcheurs congolais, comment ils se nourrissent mais surtout leur système d'entraînement.

Pour mieux palper la réalité du catch style congolais, trois journées de combat sont arrêtées : mardi dans un funérarium à Masina Pétro-Congo en matinée. Le jeudi 19 juillet des combats sont programmés au Jardin Moto na Moto de Bandal et la dernière journée le dimanche 22 juillet au stadium de l'Ymca. Première journée en charge de Me Ninja, la 2<sup>è</sup> en charge de Super Anguluma et la dernière en charge d'Edingwe Moto na Ngenge.

### Vodacom Ligue 1

### Une démonstration de force de V.Club

Depuis le jeudi dernier, l'équipe championne du championnat de la 23<sup>è</sup> édition de

Vodacom Ligue 1, n'est autre que l'AS V.Club de Kinshasa. Pour son dernier match, V.Club a battu Dragons/Bilima (1-0), but de Ngudikama 60<sup>è</sup> qui signait là son retour.

Les bana mbongo viennent de réaliser là un véritable remontada.

Alors que l'équipe de Sanga Balende de Mbuji-Mayi occupait la première place à la phase aller et qu'elle végétait en 4<sup>è</sup> position derrière Mazembe et DCMP, l'équipe de V.Club avait lancé la fameuse opération 33 points pour la phase retour. Lentement mais sûrement, V.Club a réussi son pari de brillante manière. Il a tout rasé sur son passage en allant même battre Sanga Balende sur son terrain alors qu'il jouait en infériorité numérique 10 contre 11.

Développant un football de bonne facture, V.Club a mis d'accord tous ses détracteurs. Au finish, il termine avec 56 points suivi de Mazembe 53, DCMP 50 tandis que Sanga Balende pointe en 4<sup>è</sup> position et ne jouera pas la Coupe de la CAF. Place qui lui a été chipée par DCMP.

### FC Nyuki, vainqueur inattendu de la 54<sup>è</sup> Coupe du Congo de football

Personne ne pouvait imaginer que l'équipe de Nyuki de Butembo allait succéder à Maniema Union de Kindu à la 54<sup>è</sup> Coupe du Congo de football. Pourtant, cette formation a bouleversé tous les pronostics.

En finale disputée le dimanche 15 juillet au Stade Manika de Kolwezi, Nyuki est parvenu à battre JSK de Kinshasa en marquant le but libérateur pendant les minutes de récupération alors que le score était de (1-1).

En 1/2 finale, Nyuki avait éliminé FC Renaissance du Congo de Kinshasa aux tirs au but. Au temps réglementaire (1-1).

BOYENA

### Coupe du monde Russie 2018

## La France s'offre son 2<sup>è</sup> titre

Joué du 14 juin au 15 juillet 2018, la 21<sup>è</sup> édition de l'événement planétaire le plus suivi au monde, la Coupe du monde de football, a été remportée par la France au détriment de la Croatie (4-2).

Loin d'être flamboyante, la France a fait montre de beaucoup de réalisme tout au long de la

compétition. Elle s'offre une deuxième couronne après 1998 remporté à domicile.

Pour la 3<sup>è</sup> place, les belges ont battu les anglais (2-0).

32 nations du monde s'étaient employées à succéder à l'Allemagne, vainqueur de la dernière édition Brésil 2018 mais éliminée au 1<sup>er</sup> tour.

Les cinq nations africaines en occurrence Egypte, Maroc, Nigeria, Tunisie et Sénégal n'avaient pu franchir le 1<sup>er</sup> tour.

Au finish, le croate Luca Modric a été désigné meilleur joueur. Le français Kylian Mbappé révélation et le belge Courtois meilleur gardien.

BOYENA

# Stade Lumumba de Matadi : la dernière ligne droite !

*\* Divers matériels arrivés à Matadi pour la reprise des travaux du stade Lumumba*  
*\* 29 000 sièges et la pelouse synthétique réceptionnés*



**U**n important lot de matériels de génie civil divers, comprenant notamment des compacteurs et des niveleuses, sont arrivés dernièrement à Matadi dans le cadre de la reprise des travaux de construction du stade Lumumba de cette ville portuaire, à la grande satisfaction des amateurs du sport-roi et de la population de Matadi en général. La présence de ces engins témoigne de la détermination du gouverneur du Kongo Central, Jacques Mbadu Nsitu, à honorer la promesse faite par le président de la République, Joseph Kabila Kabange, à la population de tout mettre en œuvre pour que le chef-lieu de la province soit doté des

infrastructures dignes, en harmonie avec la vision de la Révolution de la modernité chère au chef de l'Etat congolais.

D'autre part, le gouverneur de la province du Kongo Central, Jacques Mbadu Nsitu, a réceptionné la semaine dernière 29 mille sièges ainsi que la pelouse synthétique commandés pour le Stade Lumumba en pleine construction, dont les travaux se situent actuellement au niveau du finissage. Le chef de l'exécutif provincial du Kongo Central a lui-même pris la tête du convoi des sept véhicules poids lourd qui transportaient les containers de quarante pieds contenant ce lot de matériels devant servir à équiper le stade Lumumba. Le

cortège motorisé a été accueilli dans ces installations sportives avec une liesse par la population sportive de Matadi, saluant ainsi la détermination et les efforts déployés par le chef de l'administration provinciale du Kongo Central à doter le chef-lieu des institutions politico-administratives du Kongo Central d'un stade moderne. La reprise des travaux, qui a coïncidé avec l'arrivée de ces matériels, met ainsi fin aux rancœurs des détracteurs qui ne donnaient aucune chance à l'achèvement des travaux de construction des installations sportives par le gouverneur Mbadu Nsitu.

Après avoir suivi avec enthousiasme la coupe du monde de football "Russie

2018", la ville de Matadi se prend à rêver de l'organisation prochainement, dans leur stade répondant aux standards internationaux, des compétitions internationales et nationales de football, qui ne manqueront pas d'avoir une incidence sur le développement socio-économique de la province.

Pour rappel, c'est désormais, l'entreprise chinoise MANGO International qui sera chargée de mener à bon port les travaux de parachèvement du Stade Lumumba, à des coûts défiant toute concurrence. Dans un entretien avec la Cité Africaine, M. Liu Yong Liang, directeur général, accompagné de son adjoint, Ji Yin Xiang, a eu à informer que le parachèvement du stade

Lumumba va porter sur les travaux suivants : installation et reprise de chantier, élévation de la clôture, électricité, alimentation en eau et voies d'évacuation des eaux, groupe électrogène, achat et pose des sièges pour spectateurs, aménagement de l'aire de jeux, pose de la pelouse synthétique. M. Liu estime à quelque 5 mois la durée de ces travaux.

L'arrivée des 29000 sièges et de la pelouse synthétique constitue donc une étape cruciale franchie. Maintenant, le chantier va devoir s'activer et prendre sa vitesse de croisière. Car les entrepreneurs chinois et leurs assistants congolais ont résolu de travailler sans désespérer, même de nuit s'il le faut, pour tenir les délais.

**CITAF**